

DOSSIER DE PRESSE

**LE CONTEXTE ECONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL
ET
LA GREVE DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE EN
TUNISIE LE 28 JANVIER.**

GREVE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A
TUNIS ET CLIMAT SOCIAL

COUPURES DE LA PRESSE PARISIENNE

- L'Humanité
- Politique Hebdo
- Libération
- Le Monde
- Afrique Asie

TRACT DISTRIBUE A TUNIS

LA GREVE DES ENSEIGNANTS TUNISIENS LE 28 JANVIER :

UNE GREVE JUSTE POUR DES REVENDICATIONS LEGITIMES.

Depuis plusieurs mois, le Syndicat National de l'Enseignement Secondaire, affilié à l'UGTT (Union Générale des Travailleurs Tunisiens), et regroupant la totalité des professeurs des lycées et des collèges, a entrepris des démarches répétées auprès du Ministère de l'Education Nationale afin d'obtenir la satisfaction de trois revendications fondamentales présentées par l'ensemble des professeurs :

- 1) Réintégration des professeurs exclus de l'enseignement le 1er Octobre à la suite de leur condamnation (à des peines de 3 à 12 mois avec sursis) en Août 74 lors du procès des 202 militants devant la Cour de Sûreté de l'Etat.
- 2) Augmentation des salaires dérisoires perçus actuellement par les professeurs comme d'ailleurs par tous les enseignants (instituteurs, professeurs adjoints...) cette augmentation s'impose d'autant plus que le Coût de la vie ne cesse d'augmenter considérablement depuis les 2 ou 3 dernières années. Il n'est plus possible, dans de telles conditions, que le professeur licencié continue à se contenter d'un salaire de l'ordre de 80 Dinars (environ 890 F Français), alors que les entreprises, les offices, certaines administrations, les Sociétés Nationales, payent, à Diplôme équivalent ou identique des salaires 2 à 3 fois supérieurs.
- 3) Réduction des heures d'enseignement de 18 heures par semaine à 16 heures, les 2 heures qui constituent la différence devant être utilisées pour des travaux pédagogiques, des séminaires de formation, des travaux de recherche ...

Il convient de signaler que ces revendications n'ont été adoptées par le Bureau National du S.N.E.S. qu'à la suite de plusieurs Assemblées Générales groupant les enseignants dans toutes les régions du pays.

Le Bureau National a tenu malgré cela, à réunir la Commission Administrative du Syndicat, qui groupe tous les responsables syndicaux de toutes les régions. C'est finalement la Commission Administrative qui, à l'unanimité, décida qu'au cas où le Ministre persisterait dans son refus de satisfaire ces revendications, une grève générale serait déclenchée dans tous les établissements Secondaires le mardi 28 Janvier 75.

Malgré les efforts fournis par le Bureau National auprès du Ministre, celui-ci prit la responsabilité de la rupture par son intransigeance.

Rejetant catégoriquement la 2ème et la 3ème revendication, il n'hésita pas à affirmer concernant la demande de réintégration des professeurs arbitrairement exclus et renvoyés de leur travail pour avoir été condamnés, pour délit d'opinion n'ayant rien à voir avec leur fonction, que leur exclusion était illégale mais que le gouvernement maintient quand même sa décision d'exclusion "parce qu'il n'admet pas que des gens pronant une idéologie contraire à la sienne puissent exercer dans la fonction publique".

Et, il ajoutait qu'il s'agit là d'une décision prise par le Conseil des Ministres lui-même.

Devant une telle attitude caractérisée par une extrême intransigeance, il ne restait plus qu'à être fidèle à la décision de la Commission Administrative et à confirmer le mot d'ordre de grève pour le 28 janvier.

La Direction de l'UGTT et son Secrétaire Général, convoquaient le lundi 20 janvier le Bureau National du S.N.E.S. et Achour met le B.N. en demeure d'annuler le mot d'ordre de grève,

en prétendant que les revendications présentées étaient ... de caractère politique, que l'UGTT ne pouvait en aucune manière cautionner, ni tolérer.

Devant le refus ferme du B.N. du S.N.E.S. de céder à ce chantage, le Bureau Exécutif de de l'UGTT publiait le lendemain dans les journaux une déclaration par laquelle il décidait la dissolution du Bureau National du Syndicat de l'Enseignement.

Violant ainsi les principes élémentaires de la démocratie Syndicale, cautionnant et soutenant la répression dans le pays, Habib Achour et son appareil syndical montrent une fois de plus leur inféodation totale au pouvoir et au PSD. C'est, en effet, lors d'une réunion du Bureau Politique du PSD que la décision fut prise de tout faire pour que la grève des enseignants n'ait pas lieu et pour que le syndicat soit dissout. Une fois de plus, et comme au mois de Mai 73, lors de la grève des transports à Tunis, Habib Achour montre son véritable visage, celui d'un homme du pouvoir, d'un ennemi des travailleurs, ce que les ouvriers ont si bien exprimé lors de la grève des transports, en criant alors dans les rues de Tunis : "Achour, Vendu" !.

L'histoire, pourtant, y compris celle du mouvement syndical et ouvrier tunisien, aurait dû enseigner à tous que ni Achour, ni tous les "vendus", ne pouvaient éternellement s'imposer par la force à la tête de l'organisation syndicale.

La "confrontation" que Achour affirme vouloir éviter, parceque, dit-il, prématurée, à déjà commencé entre les travailleurs victimes de l'arbitraire, de l'exploitation, et ceux qui exercent ou cautionnent cette exploitation et cette oppression.

Habib Achour, comme toujours, s'avère, une fois de plus, non pas avec les travailleurs, mais contre eux et avec les oppresseurs.

Pour l'heure, la grève est maintenue ; bien plus, la mesure de dissolution du syndicat prise par le Gouvernement et son serviteur Habib Achour, n'a fait que renforcer la détermination des enseignants et accroître la sympathie de l'opinion publique pour leur lutte juste et légitime, qui fait partie intégrante de la lutte des masses populaires contre la dégradation du niveau de vie, contre l'injustice et la répression.

Tunis le 23 janvier 75

UN GROUPE D'ENSEIGNANTS SYNDICALISTES DE L'UGTT

Le S N E S^{*} de FRANCE prend position

Le C.A. du S N E S a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

- Le C.A. du S N E S réuni le 30/1/1975 proteste contre l'atteinte portée au droit de grève des enseignants en Tunisie et contre les coups portés par les autorités au Syndicat Tunisien des Enseignants du Second Degré, qui a appelé ses adhérents à la grève pour l'augmentation de leur salaire et contre la répression exercée à l'égard de certains d'entre eux.

* Syndicat National de l'Enseignement Secondaire.

Par son intransigeance, le gouvernement ouvre une épreuve de force avec les enseignants

Ce mardi 28 janvier avait été retenu par le syndicat de l'Enseignement secondaire, affilié à l'UGTT, pour le déclenchement d'une grève totale dans les établissements scolaires.

Or, il y a quelques jours, le secrétaire général de l'UGTT, Habib Achour, convoquait le bureau national du SNES et le sommait d'annuler la décision de grève. Devant le rejet des responsables syndicaux, il décrétait purement et simplement la dissolution du bureau national de ce syndicat sous prétexte que les revendications avancées étaient « politiques ».

Le premier ministre, M. Nouira, vient d'autre part, dans une diatribe prononcée dans la région du cap Bon, de menacer ouvertement ceux qui s'avisaient de faire grève d'être considérés comme des saboteurs. « Toute tentative de camouflage qui prendrait le syndicalisme comme couverture sera dénoncée et dé-

masquée », a dit le premier ministre, qui s'en est pris directement aux enseignants dont les revendications, a-t-il confirmé, sont tenues pour « politiques ».

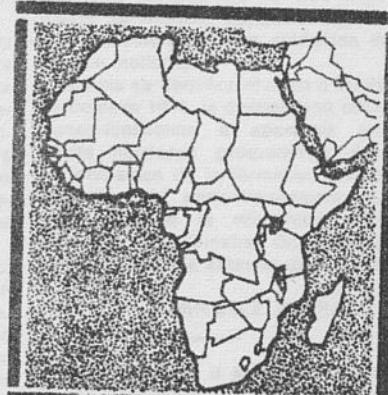
Or les enseignants du secondaire, unanimes, demandaient au ministre de l'Education nationale une augmentation des salaires. Augmentation d'autant plus nécessaire que les traitements des professeurs de lycées et collèges (environ 850 F par mois) sont deux à trois fois inférieurs à ceux qu'offrent le secteur privé et certaines administrations.

Ils demandaient également la réduction des heures d'enseignement pour leur permettre de suivre des séminaires de formation ou de poursuivre des travaux de recherche.

Ils souhaitaient, en outre, la réintégration de leurs collègues exclus de l'enseignement en octobre dernier, après une condamnation avec sur-sis par la Cour de sûreté de

l'Etat. A cette dernière revendication, le ministre de l'Education en personne a répondu aux responsables syndicaux que l'exclusion de professeurs pour délit d'opinion était peut-être illégale, mais que le gouvernement maintenait sa décision « parce qu'il n'admet pas que des gens prônant une idéologie contraire à la science puissent exercer dans la fonction publique ».

La dissolution du comité exécutif du SNES a provoqué une très vive émotion dans tout le corps enseignant, où l'on déclarait encore dimanche que la décision de grève n'était pas annulée. On notera d'autre part que le durcissement du climat dans ce secteur coïncide avec le développement du mouvement revendicatif dans l'industrie, le commerce et l'administration, mouvement qui se traduit par de nombreuses grèves que la centrale syndicale officielle est incapable de faire cesser.



L'HUMANITÉ le 30.1.75

TUNISIE : GREVE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Malgré la décision arbitraire du gouvernement tunisien et de la direction de la centrale syndicale UGTT de dissoudre le bureau national du Syndicat de l'enseignement secondaire, l'appel à la grève lancé par ce dernier a été largement entendu mardi dans les lycées et collèges. La presse officielle réagit avec violence contre cette grève et appelle ouvertement à la répression policière contre les enseignants. Ceux-ci, outre des revendications de salaires, avaient demandé que cinq de leurs collègues, condamnés par la Cour de sûreté de l'Etat uniquement pour leurs opinions politiques soient réintégrés dans leurs fonctions.

la fronde des enseignants

Reporté à deux reprises depuis la rentrée de janvier, le préavis de grève générale dans l'enseignement secondaire a été maintenu pour le mardi 28 janvier. C'est la première fois depuis l'indépendance qu'un mouvement d'une telle ampleur affecte le milieu enseignant tunisien.

A côté de revendications catégorielles légitimes (en particulier à propos de la scandaleuse confiscation par le gouvernement d'une prime de l'UNESCO pour les enseignants, les professeurs du secondaire, auxquels se sont alliés les professeurs adjoints, réclament la « réintégration des enseignants exclus à la suite du procès d'août 1974, à l'issue duquel ils avaient été condamnés avec sur-sis »).

Le 21 janvier, à l'issue des assemblées générales maintenant le mot d'ordre de grève, le Bureau exécutif du syndicat officiel, l'UGTT, décide la dissolution du Bureau du syndicat de l'Education nationale. Une campagne d'intimidation est orchestrée pour tenter de briser le mouvement.

La grève est pourtant maintenue. Bien plus, l'Université commence à bouger. L'Ecole Normale supérieure est en grève depuis une semaine et les assemblées des facultés ont été très

POLITIQUE HEBDO - 30.1.75

houleuses. Deux thèmes à l'ordre du jour : le retrait des « vigiles musclés » et la reconnaissance de la Commission universitaire provisoire (CUP) mise sur pied pour prendre le relais du syndicat étudiant, « gelé » par le pouvoir depuis février 1972.

Bien avant cette mobilisation universitaire, la multiplication des grèves ouvrières a amené le Premier ministre, Nouira, à adresser lors de la discussion du budget, une solennelle « mise en garde » aux travailleurs. La classe ouvrière, libérée de ses inhibitions et des ambiguïtés de la période dirigiste, fait preuve d'une combativité d'autant plus vive que se multiplie le nombre des « patrons de choc », et que se détériore son pouvoir d'achat au rythme d'une inflation effrénée.

Débordé par cette agitation endémique, le pouvoir n'a d'autre recours que « la chasse aux sorcières ». Behja Drissi, Hamma Hammami et Sadok Ben M'henni, trois militants d'extrême-gauche, ont connu les affres des « interrogatoires poussés » de la DST (Direction de Surveillance du Territoire). Un certain nombre de procès sont prévus pour le printemps prochain.

Abou Hichem.

GRÈVE GÉNÉRALE DANS L'ENSEIGNEMENT

Quatorze hauts fonctionnaires tunisiens devaient rencontrer hier Sauvagnargues et Giscard à Paris à l'occasion de la réunion annuelle de la « grande commission » franco-tunisienne chargée d'examiner tous les aspects de la fructueuse coopération entre les deux gouvernements. En marge de cette rencontre entre Chatti, ministre des Affaires étrangères, Lasram, ministre de l'Economie, et Sauvagnargues qui fut ambassadeur en Tunisie il y a quelques années, l'agitation qui règne dans les écoles et les universités a rebondi mardi dernier, tandis que la grève des élèves de l'Ecole normale supérieure de Tunis se poursuivait.

1 500 coopérants français et 270 volontaires du service national enseignent en Tunisie, où 50 % de l'enseignement primaire, 80 % de l'enseignement secondaire et 90 % de l'enseignement supérieur se font encore en français 19 ans après l'indépendance. Mais ce ne sont pas ces enseignants-là qui luttent contre le régime bourgeois.

Mardi dernier, une grève générale de l'enseignement secondaire avait lieu au « pays du sourire » à l'appel du syndicat général de l'enseignement secondaire affilié à la centrale syndicale UGTT et soutenu par toutes les fédérations d'enseignants. Dans certains lycées elle a été suivie à 100 %. De son côté, Radio-Tripoli annonçait le 29, que les enseignants des facultés de droit et de lettres de l'Université de Tunis

avaient fait une grève de solidarité avec leur collègues du secondaire. Quant au ministre de l'Education nationale, Driss Guiga, un ancien chef de la police, il annonçait le lendemain que la grève avait été suivie à 9,4 % (quelle précision !) et seulement dans 40 lycées et 3 gouvernorats, Tunis, Sousse et Kairouan, promettant que « les coupables » seraient « châtiés ». Cette grève avait été décidée à l'unanimité par une assemblée de 200 enseignants le 10 janvier dans la capitale. Motivée par une longue liste de revendications matérielles et politiques (réintégration de 6 enseignants condamnés en août 1974 à des peines de prison avec sursis), la grève a eu lieu malgré la dissolution, le 21 janvier, du bureau national du syndicat par la direction de l'UGTT, dont le patron est Habib Achour.

Les modalités de la coopération avec la France sont examinées en commission mixte à Paris

De notre correspondante

Tunis. — A l'occasion de la réunion à Paris de la Grande Commission mixte franco-tunisienne de coopération culturelle, scientifique et technique, M. Giscard d'Estaing recevra, le jeudi 30 janvier, M. Chatti, ministre tunisien des affaires étrangères, qui sera accompagné de son collègue de l'économie nationale, M. Lasram. La Grande Commission permet, chaque année, la rencontre de responsables français et tunisiens, qui font le point des relations bilatérales.

La coopération dans le secteur de l'enseignement tient une place importante. Dans ce pays francophone, l'enseignement primaire se fait pour 50 % en français ; l'enseignement secondaire pour 80 % et le supérieur pour 90 %.

C'est avec la Tunisie que la coopération française en matière d'enseignement évolue le plus vite vers sa deuxième étape : la formation des formateurs. Le cycle primaire entièrement tunisé depuis 1972 au niveau des instituteurs, ne comportera plus, à la rentrée prochaine, de conseillers pédagogiques ni d'inspecteurs français.

Désormais, l'aide sera surtout consacrée aux centres de formation et de recyclage des instituteurs, ainsi qu'aux instituts de recherche et aux centres de documentation. L'accueil de stagiaires en France se poursuivra.

Dans le cycle secondaire et technique, les coopérants français représentent 20 % des enseignants des disciplines dites prioritaires (français, mathématiques, physique et chimie, disciplines techniques). Ils sont actuellement onze cents, auxquels on doit ajouter une centaine d'ensei-

gnants pour les matières non prioritaires, et deux cents volontaires du service national (V.S.N.). Dans les facultés et les grandes écoles enseignent trois cents coopérants et soixante-dix V.S.N.

Trois millions de francs de matériel scolaire seront livrés en quatre ans au collège pilote de la ville de Sfax : l'Ecole normale supérieure, l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique, l'Ecole nationale d'ingénieurs, recevront également une aide importante. La coopération scientifique et technique n'est pas en reste. Depuis le 1^{er} janvier 1975, quatre-vingt-quatre experts sont en fonction à Tunis, en majorité des médecins hospitaliers et des ingénieurs agronomes, auxquels s'ajoute une centaine de jeunes médecins du service national.

Depuis sa dernière réunion à Tunis, en octobre 1974, la commission mixte franco-tunisienne a approuvé plusieurs nouveaux programmes dans les domaines de la formation professionnelle, du perfectionnement des cadres et de la recherche agro-nomique et vétérinaire. On envisage la création d'une antenne du C.N.R.S. à Tunis.

MANUELLE PEYROL.

● La Tunisie a pris une option pour l'adoption du procédé SECAM de télévision en couleurs, apprend-on de bonne source à Tunis. — (A.F.P.)

● ERRATUM. — Dans l'article sur le climat social en Tunisie (*Le Monde* du 29 janvier), il fallait lire qu'un dinar vaut un peu moins de 11 francs et non 1 franc comme il a été écrit par erreur.

Tunisie Le Monde. J-2

Le gouvernement souhaite associer la France à des projets industriels

La grande commission de coopération franco-tunisienne s'est réunie à Paris, jeudi 30 janvier, en présence de MM. Habib Chatti et Abdelaziz Lasram, respectivement ministres tunisiens des affaires étrangères et de l'économie, et de MM. Sauvagnargues et Fourcade. Les deux ministres tunisiens ont d'autre part été reçus, dans l'après-midi, par M. Giscard d'Estaing. En quittant l'Elysée, M. Chatti a déclaré qu'il avait demandé au président de la République que l'aide financière de la France soit augmentée. « Nous pensons, a-t-il dit, que l'aide française doit être réajustée et réaménagée en fonction du plan de développement tunisien. » M. Chatti a assuré la France du soutien de la Tunisie au projet de conférence sur l'énergie. A propos des travaux de la commission, le ministre tunisien des affaires étrangères a déclaré : « Nous avons dit au président de la République combien nous étions satisfaits. Ils se sont déroulés dans une atmosphère très amicale. »

M. Lasram a, de son côté, déclaré au *Monde* que son gouvernement s'efforçait de redresser la balance

commerciale, qui « se détériore gravement ». « La France étant notre premier partenaire commercial, a ajouté le ministre tunisien de l'économie, nous pensons qu'elle peut faire beaucoup en ce sens. Nous souhaitons, d'autre part, intéresser la France à certains de nos grands projets industriels, notamment dans le domaine des phosphates et des hydrocarbures. Ces projets supposent des investissements considérables au regard desquels les quelque 200 millions de francs de l'aide publique française ne représentent pas grand-chose. Les Etats arabes producteurs de pétrole sont prêts à nous avancer les fonds nécessaires, et nous pensons que la France pourrait y participer, de son côté, pour les études de viabilité, l'apport technologique et la commercialisation des produits. C'est en ce sens que nous parlons de coopération triangulaire. »

Une commission financière mixte se réunira prochainement pour étudier ces questions. Une autre commission mixte aura pour mission d'étudier les problèmes posés par les cent cinquante mille Tunisiens qui travaillent en France.

Le Monde - 29.1.75

Le climat social reste morose malgré d'incontestables progrès

Les élèves de l'Ecole normale supérieure de Tunis sont en grève depuis plusieurs jours pour obtenir de meilleures conditions d'enseignement. Selon le journal tunisien « la Presse », les « meneurs » auraient l'intention d'étendre la contestation à l'ensemble de l'Université « afin de la faire sombrer dans l'anarchie ».

M. Nouira, premier ministre, dans un discours prononcé à Kelibia à la fin de la semaine dernière, a mis en garde tous ceux qui, par des grèves, freinaient l'effort de développement.

Tunis - Il ne se passe guère de jours en Tunisie sans qu'un arrêt de travail affecte telle ou telle entreprise. Recemment, des débrayages ont eu lieu à Coca-Cola dans la capitale, et dans les usines de Sfax. La presse reste généralement muette sur ces mouvements sociaux et les dirigeants nationaux de l'UGTT eux-mêmes n'en parlent qu'avec réticence.

Si l'on s'en tient aux statistiques officielles, la persistance d'une agitation universitaire et sociale ne s'explique guère. Depuis quelques années, grâce à des facteurs conjoncturels particulièrement favorables et à la politique prudente du gouvernement, la situation économique s'est nettement améliorée, et certains vont jusqu'à parler de « miracle économique tunisien ». En 1970, a dit récemment M. Hedi Nouira, premier ministre et secrétaire général du Parti socialiste destourien (P.S.D.), la masse salariale était de 250 millions de dinars (1). Elle est passée en 1974 à 400 millions, dont 60 millions correspondant à des emplois nouveaux. L'amélioration des rémunérations a été de l'ordre de 25 à 30 % en quatre ans, alors que, si l'on en croit l'indice officiel, la hausse des prix n'a pas dépassé durant la même période 17,2 %.

Le plan quadriennal en cours prévoit la création d'environ trente mille emplois en 1974. Selon le gouvernement, le chiffre de trente-neuf mille cinq cents a été atteint, et ce niveau serait maintenu cette année. Enfin, les autorités mettent volontiers l'accent sur l'importance des transferts sociaux réalisés par le budget de fonctionnement de l'Etat (66 %), et sur l'effort consenti pour maintenir à des niveaux très bas les prix des produits de première nécessité, comme les

De notre envoyé spécial

céréales, l'huile de soja, le sucre, le ciment ou les engrains. Les subventions de la caisse de compensation chargée d'appliquer cette politique se sont élevées, l'an dernier à 53,2 millions de dinars.

Depuis quelques mois, le gouvernement s'inspirant des théories soutenues naguère par M. Chaban-Delmas, organise son action autour de l'application d'un « contrat de progrès ». Les différentes catégories sociales sont appelées à collaborer pour mener à bien le développement de la Tunisie. L'Union générale des travailleurs tunisiens est invitée à jouer, dans cette optique, un rôle de premier plan (son secrétaire général M. Habib Achour, est aussi membre du comité central du parti unique). Depuis plusieurs mois, la centrale a signé de nombreuses conventions collectives qui améliorent indiscutablement le sort des travailleurs. En janvier 1974 a été créé un salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), fixé à 130 millimes de l'heure, qui succède au salaire minimum légal, qui n'était que de 103 millimes.

En dépit de ces incontestables progrès le climat social reste morose pour diverses raisons.

« Les salaires, nous a dit un enseignant syndicaliste, ont bien augmenté. Mais comme ils sont le plus souvent très bas, cet accroissement n'a pas eu d'effets réels sur le niveau de vie des travailleurs. Nombre d'entre eux gagnent seulement entre 20 et 50 dinars par mois, parfois moins. Parallèlement, certains prix, qui ne rentrent pas dans les statistiques officielles, ont considérablement augmenté. C'est le cas des loyers ».

Une profonde mutation

On assiste depuis plusieurs années à une véritable ruée sur l'immobilier qui a entraîné de fortes hausses de prix. Le prix du mètre carré a été multiplié par dix dans certains quartiers de Tunis. Dans la plupart des villes, le moindre logement d'une seule pièce, dans un quartier misérable, vaut facilement 10 dinars par mois. Des jeunes gens ne peuvent se marier faute de logement accessible.

« La plupart des emplois créés, nous a dit un jeune fonctionnaire, le sont dans des secteurs où la main-d'œuvre n'est pas qualifiée. La loi de 1972, qui consent d'importants avantages

aux entreprises étrangères qui s'installent en Tunisie et travaillent pour l'exportation, a permis à des industriels d'installer de petites unités de transformation qu'ils veulent amortir le plus vite possible. Le personnel, surtout dans la confection la bonneterie, le textile, est souvent remanié. Les machines sont vieilles. Les salaires sont misérables et n'atteignent même pas parfois le minimum légal ».

Il est donc inévitable que des tensions se produisent. D'autant plus que la Tunisie est un pays jeune qui subit une profonde mutation sociale : 56 % de la population a moins de vingt ans. La politique de scolarisation poursuivie depuis près de quinze ans, notamment dans les campagnes, produit ses effets. Les jeunes Tunisiens sont aussi en contact permanent avec la civilisation occidentale de consommation. Aux films, à la radio, à la publicité, s'ajoutent les émissions de télévision française et italienne, et le tourisme. Ce sont là autant d'occasions de comparer... et de rêver. Les besoins, les aspirations, s'accroissent beaucoup plus vite que les possibilités de les satisfaire. L'opulence d'une classe privilégiée, étroitement associée à l'appareil de l'Etat, ne peut que stimuler les rancœurs.

Chargeé d'appliquer la politique de « contrat de progrès » du gouvernement, la centrale syndicale ne peut pas prendre le risque de se couper de sa base, et doit donc présenter des revendications. Cette politique lui vaut d'être attaquée de tous côtés : par les travailleurs, qui déclenchent des grèves sauvages et malmenent parfois les dirigeants syndicaux, jugés trop mous, et par les dirigeants, qui lui reprochent de ne pas tenir ses troupes en main. Dans une récente interview au journal *As Sabah*, le président de l'agence de promotion des investissements, M. Tijani Chelli, a déploré « les mouvements de grève qui ont lieu dans diverses entreprises » et dont les effets « sont particulièrement néfastes aussi bien sur les investisseurs tunisiens que sur les investisseurs étrangers ». Bon nombre d'industriels, a-t-il poursuivi, « ont le sentiment que l'Union générale des travailleurs tunisiens ne représente pas ou ne contrôle pas les travailleurs ».

La Tunisie est donc loin de connaître la paix sociale. La fragilité de sa réussite économique, due en grande partie aux excellentes récoltes de ces dernières années et à la hausse de certaines matières premières comme les phosphates ou le pétrole, accroît les risques d'agitation si l'expansion venait à se ralentir.

DANIEL JUNQUA.

(1) 1 dinar vaut un peu moins de 1 F.

● M. Habib Chatti, ministre des affaires étrangères tunisien, sera reçu, jeudi 30 janvier, par M. Giscard d'Estaing à l'occasion de la réunion, à Paris, de la grande commission franco-tunisienne. M. Chatti sera accompagné par M. Abdellaziz Lasram, ministre tunisien de l'économie.

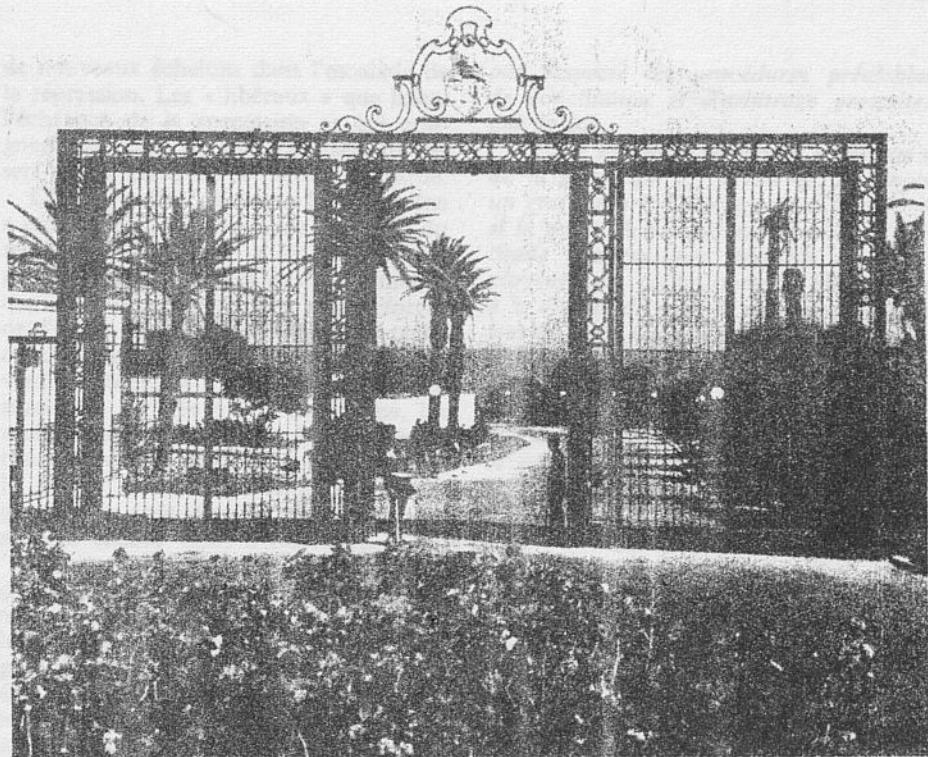
La grande commission, qui se réunit une fois par an, traite de l'ensemble de la coopération franco-tunisienne.

TUNISIE

L'ENTRÉE DU PALAIS DE CARTHAGE
ET SON HÔTE.
Un mal étrange...



Gamma



Atlas Photo

MANOEUVRÉS DANS LES COULOIRS DU PALAIS

PAR ABOU HICHEM

Alors que le climat politique et social se dégrade sensiblement, quel crédit peut-on accorder aux rumeurs d'une mini-crise de palais à Tunis ?



A.P.



Keystone

HEDI NOUIRA.
Une mise en garde.

MOHAMED SAYAH.
Le chef de file des ultras.

Afrique Asie
n° 75

Mardi 10 décembre, l'assemblée nationale, récemment « élue », est réunie en séance plénière pour la présentation du budget de 1975.

Hedi Nouira, Premier ministre, est à la tribune. Le ton est, comme à l'accoutumée, très froid, monotone. La laborieuse dissertation de droit constitutionnel qui a été préparée à son intention par les jeunes juristes de son « staff » n'est guère convaincante. Il y a, en effet, même pour les élus de la nation, une certaine gêne à suivre les développements du Premier ministre sur le caractère « républicain, présidentiel, avec séparation des

trois pouvoirs, du régime constitutionnel de la Tunisie ».

« Nous voilà partis pour un cours magistral aussi pontifiant et théorique que ceux de la fac », constate un « jeune loup » plutôt partisan des méthodes expéditives. Car il y a, bien sûr, le chapelet des statistiques, des taux et des indices qui sont la parure technocratique inévitable des discours d'un homme soucieux de ménager son image de marque, bien surfait pourtant, d'économiste et de financier compétent et efficace. Il y a aussi une digression très « Sciences Po » sur la « crise du monde d'aujour-

d'hui » dont les causes profondes « se rattachent aux fondements mêmes du système économique et monétaire occidental établi depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ». Ces attaques et ces critiques, qui auraient surpris il y a quelque temps, ont cependant perdu beaucoup de leur originalité et de leur audace depuis que le chah d'Iran et Faycal d'Arabie ont osé réclamer leur part du butin en faisant fi des sages réserves de Bourguiba quant au caractère « à double tranchant de l'arme du pétrole »...

L'intérêt de la péroration est ailleurs. Les députés savent, en effet, que le Premier ministre est inquiet. Irrité par les appétits et la boulémie de pouvoir des « ultras » du parti et de leur chef de file, Sayah, il affronte, de surcroît, une situation sociale particulièrement tendue.

Les maniaques de l'ordre et les partisans de la manière forte ont accentué, depuis le premier congrès de Monastir (octobre 1971) leur emprise sur le palais et sur le gouvernement. Leur consécration par le 9^e congrès du parti unique, en septembre 1974 (1) n'a fait que les conforter dans leur attitude répressive. Les méthodes sont rodées, les équipes de policiers, de barbouzes et de tortionnaires ne chôment pas. Il faut donc faire le silence autour des grèves et sévir avec la plus grande rigueur.

L'ennui c'est que depuis 1969-1970, les choses ont sensiblement changé. La classe ouvrière, libérée de ses inhibitions et des ambiguïtés de la période dirigiste, fait preuve d'une combativité d'autant plus vive que se multiplie le nombre des « patrons de choc » et que se détériore son pouvoir d'achat au rythme d'une inflation effrénée.

De la revendication salariale et catégorielle à la lutte pour l'exercice des libertés syndicales, le passage est de plus en plus fréquent, comme en témoignent les grèves dans le secteur du textile et dans l'enseignement secondaire.

La grande braderie

L'ennui aussi, c'est que, au sein même de la bourgeoisie, des tendances libérales, sincères ou de circonstance, se font jour. Elles sont, en général, le fait d'hommes politiques, le plus souvent hostiles aux options réformistes de la précédente décennie, mais que leurs convictions ou leurs intérêts opposent à la nouvelle et vorace bourgeoisie d'affaires. Bon nombre d'entre eux ont fait les frais des purges et règlements de comptes de ces derniers mois et Nouira a souvent été obligé de cautionner des initiatives que ces envahissants associés-rivaux ont inspirées. Sa réputation d'homme modéré et porté sur le compromis en a été très affectée et il hésite à présent à franchir

(1) Voir « Afrique-Asie » n° 69.

de nouveaux échelons dans l'escalade de la répression. Les « libéraux » que hante l'échéance de la succession et qui craignent une trop longue traversée du désert, n'ont cessé de le mettre en garde.

Lennui enfin, c'est que la répression a cessé d'être exemplaire (2). En dépit du recours systématique à la torture, des gardes à vue prolongées, des enlèvements, des violentes interventions des « forces de l'ordre », la contestation fait tache d'huile. Les procès préfabriqués et les verdicts aberrants n'ont plus d'effets dissuasifs et, au sein même du régime, les moins entêtés s'inquiètent de la systématisation de ces farces judiciaires. Après le procès de 202 militants d'extrême-gauche, en août dernier, un procès plus ambigu encore vient d'avoir lieu.

Détenus depuis 18 mois, soupçonnés d'accointances avec les autorités libyennes, une vingtaine de Tunisiens ont fait les frais de la tension régnant entre les gouvernements libyen et tunisien et ont été condamnés, au terme d'un scandaleux procès au cours duquel le pouvoir a, une fois de plus, eu recours aux amalgames les plus grossiers.

Un troisième procès de militants d'extrême-gauche, prévu pour le 2 décembre, a été ajourné *sine die*.

Tout cela, Nouira le sait. Il sait aussi que la situation économique est préoccupante. La grande braderie, l'O.P.A. sur l'économie tunisienne orchestrée depuis des mois n'a pas donné les résultats escomptés. L'appui des soutiens étrangers est hésitant car les possibilités de l'économie tunisienne sont limitées. Paradoxalement, les éléments compradores au sein de la bourgeoisie tunisienne sont de plus en plus actifs et de moins en moins scrupuleux.

Nouira voulait donc profiter de cette séance rituelle à l'Assemblée nationale pour faire part publiquement de ses inquiétudes...

« ... Il faut convenir que le climat social y a une part déterminante. C'est ainsi que nous assistons, depuis quelque temps, à des mouvements de grèves qui se sont traduits par la perte de 253 000 heures de travail en 1972, 292 000 en 1973 et 225 000 pour les trois premiers trimestres de 1974... »

« Cette situation donne à réfléchir et ses raisons doivent être recherchées dans plusieurs directions... »

« Ce sont plutôt les conditions dans lesquelles interviennent les débrayages, les raisons de ces interruptions et, par-dessus tout, l'esprit qu'elles reflètent. Si la grève est un droit constitutionnel dont l'exercice est organisé par la loi, les grèves auxquelles nous avons assisté ont été toutes illégales : les grévistes n'ont

(2) Cf. notamment les publications du Comité tunisien d'Information et de Défense des victimes de la répression, c/o Jean Gattegno, B.P. 397 - 75025 Paris Cedex 01.

pas respecté les procédures préalables de conciliation et d'arbitrage prescrites par la loi... »

« C'est surtout le caractère « sauvage » de la grève qui est à relever, il dénote un état d'esprit préoccupant. Cependant, si la grève illégale est répréhensible, l'attitude systématique négative de l'employeur, un comportement qui touche à la dignité du salarié, des conditions de travail non conformes aux stipulations légales ou aux accords conclus sont aussi condamnables. Le travail en usine est déjà pénible par lui-même. Que dire si l'atmosphère y est toujours tendue ? A cet égard, l'employeur a une grande responsabilité... »

Le condottiere

Pour le grand public, saturé de discours radiotélévisés, la mise en garde du Premier ministre passera inaperçue, mais son écho au sein de la classe politique est d'autant moins négligeable que le moment n'est pas dû au hasard.

Après une courte accalmie au lendemain du congrès de Monastir II et après l'échéance « électorale », les luttes de clans et les intrigues de palais avaient repris de plus belle — les tractations secrètes dans les quartiers résidentiels de Tunis et les visites au « chevet » de la présidente, « en soins » à Paris, s'étaient multipliées.

Pour Masmoudi, pour la présidente et pour les « libéraux », l'objectif prioritaire est de « rompre le tête-à-tête Sayah-Bourguiba ». Peut-être y parviendront-ils. Pourtant, la mise à l'écart du directeur du Parti, de ses partisans les plus zélés et l'éloignement des hommes liges, tel Zarg Ayoun et Belkhodja, comportent trop de risques pour Bourguiba et mettent en jeu trop d'intérêts contradictoires pour que cela soit si aisément.

On affirme que l'actuel ambassadeur de Tunisie en France serait l'un des bénéficiaires du prochain remaniement ministériel, dont l'un des enjeux est le ministère de l'Intérieur, étroitement contrôlé par Tahar Belkhodja.

Toujours est-il que la mise en garde de Nouira et le retour impromptu de la présidente de son exil doré parisien ont relancé les spéculations sur le déclin ou, à tout le moins, l'éclipse de celui qui, à en croire la rumeur publique, a donné son nom à la mystérieuse maladie de la présidente, la « sayahite ». Un mal étrange, fluctuant au gré des saisons et que l'on contracte dans l'atmosphère feutrée des villas résidentielles et des alcôves du palais de Carthage.

Cela serait assurément une bonne chose, mais qui ne réglerait rien quant au fond car, par-delà l'habileté diabolique d'un condottiere et de son monarque, ce qui est en cause, c'est l'ensemble de l'édifice destourien.

A. H.

COUPURES DE LA PRESSE TUNISIENNE

D'EXPRESSION FRANCAISE

- L'Action

- La Presse

- Dialogue

Suspension du bureau exécutif du syndicat général de l'enseignement secondaire

L'Action

L'U.G.T.T. communique :

« Aux membres du bureau exécutif du Syndicat Général de l'Enseignement Secondaire :
Par votre motion des 7 et 8 décembre 1974 vous avez décidé la grève générale.

Je constate avec regret que la raison essentielle de cette décision est loin d'être syndicale.

L'U.G.T.T. ne peut donc pas vous suivre dans cette voie qui mettra le Syndicat et l'U.G.T.T. dans une position de faiblesse et diminuera la popularité de notre organisation connue et respectée pour son efficacité et son sérieux.

Malgré nos nombreux entretiens et appels à la raison, vous persistez à demander aux syndicats régionaux d'appuyer la motion de grève.

Devant cette situation, le Bureau Exécutif de l'U.G.T.T. réuni le 20 janvier à 20h30 a décidé de vous suspendre de toutes activités syndicales et de soumettre ce cas au Conseil de Discipline conformément à l'article 14 des statuts de notre Organisation.

Le Secrétaire Général de l'UGTT :
Habib Achour.

Les cadres du Parti et des organisations nationales dénoncent les agissements de certains professeurs

L'Action 30.1.75

Des télégrammes émanant des cellules du Parti, des circonscriptions, des bureaux régionaux des organisations nationales adressés au Président Bourguiba et au Bureau Politique stigmatisent le comportement de certains professeurs dont les agissements tendent à porter atteinte aux acquis de la nation.

Ces messages émanent :

- du comité de coordination de Kairouan
- de la cellule de l'enseignement secondaire de Sousse,
- des organisations de Jeunesse, des cadres, des parents d'élèves de Kalaâ Kébira
- de la circonscription du Parti à Regueb
- du bureau régional de l'OTEF à Nabeul

Le comité de coordination de Kairouan a adressé le télégramme suivant

L'Action - 31.1.75 Messages d'appui au Bureau politique du Parti

A la suite de la grève déclenchée par une minorité insignifiante de professeurs de l'enseignement secondaire, le Bureau politique du PFD a reçu de nombreux messages dans lesquels les signataires expriment leur indignation face à l'inconscience de ces éléments qui ont manqué au devoir de leur mission d'éducateurs.

Les signataires se félicitent de l'attitude de la majorité des professeurs qui se sont

désolidarisés de ces éléments et n'ont pas répondu à leur appel. Les signataires réaffirment d'autre part leur appui au contenu du discours de M. Hédi Nouira prononcé à Korba et s'engagent à défendre les acquis de la nation.

Les messages émanent notamment :

- de la cellule de l'enseignement secondaire à Sousse,
- de la circonscription du Parti de Regueb,
- du bureau régional de l'OTEF de Nabeul,
- des organisations de la jeunesse, des cadres et des parents d'élèves de la circonscription de Kalaâ-Kébira.

Les cadres du Parti et des Organisations nationales dénoncent les agissements de certains professeurs

L'Action du 30.1.75

(Suite de la 1ère page)

au Président Bourguiba.
« Les cadres destouriens, les parents d'élèves et les citoyens du gouvernorat de Kairouan dénoncent le comportement irresponsable de certains professeurs qui, ne respectant pas leur devoir, se sont mis en grève, sans tenir compte des conséquences de leurs agissements. Tout en stigmatisant l'attitude pour le moins blamable de certains professeurs, tous les citoyens du gouvernorat demandent que soient châtiés ceux qui cherchent à porter atteinte aux acquis de la nation, acquis réalisés au prix du sang des martyrs et grâce aux efforts déployés par l'Etat et le Parti pour former les générations montantes et édifier une société meilleure ».

Pour leur part les cadres des organisations de la jeunesse et les parents d'élèves de la circonscription de Kalaâ El Kébira dénoncent le comportement irresponsable de certains professeurs qui se sont mis en grève sans tenir compte des conséquences de leurs agissements.

Des télégrammes similaires émanant de la circonscription du Parti à Regueb et du bureau régional de l'OTEF à Nabeul ont été adressées au bureau politique.

D'autre part le comité de la cellule de l'enseignement secondaire à Sousse, réuni pour examiner la situation résultant des agissements de certains professeurs dans certains établissements du gouvernorat de Sousse, qui sans respecter le dialogue instauré en vue de corriger leur position illégale, se sont mis en grève, dénonce ces agissements, se félicite du comportement de la majorité consciente de son devoir national et considère le contenu du discours du premier ministre prononcé à Korba à propos de l'affaire des enseignants comme le moyen

adéquat pour la sauvegarde de nos acquis et la défense de notre régime. Par ailleurs, le comité s'engage à réaliser les décisions du Parti et du gouvernement et à préserver les acquis réalisés au prix du sang des martyrs et grâce à la clairvoyance et à la sagesse du Combattant Suprême.

Editorial**LA SUBVERSION
DEGUISEE**

par Tijani MAKNI

DANS le discours qu'il a prononcé vendredi dernier au cours de la séance de travail qu'il a tenue à Korba, le secrétaire général du Parti n'a pas manqué de souligner le caractère illégal de la grève que certains enseignants du secondaire se proposaient de déclencher pour la journée du 28 janvier. Il a notamment attiré l'attention sur le fait que les demandes formulées par cette minorité « concernant le cas d'enseignants qui ont été régulièrement condamnés par les juridictions pénales pour s'être livrés à des activités contre le régime ».

En fait, si la centrale syndicale n'a jusque-là mérité aucun effort pour soutenir les véritables doléances des enseignants, il n'en est pas moins vrai que les positions du Ministère de l'Education Nationale à l'égard du syndicat du secondaire ont toujours été imprégnées d'une nette compréhension basée sur le dialogue permanent. N'a-t-on pas vu de la sorte les professeurs améliorer nettement leur situation ces dernières années et travailler dans de meilleures conditions ?

Mais si le dialogue reste ouvert, il n'en demeure pas moins qu'il doit être dénué de toutes arrière-pensées et rester dans le cadre de la loi. Or, le caractère politique des dernières revendications présentées au Ministère, n'échappe à personne. La dissolution par le Bureau Exécutif de l'U.G.T.T. du syndicat de l'enseignement secondaire n'est que la preuve irréfutable de la couleur politique de ces revendications.

Il est à peine utile de dire que la grève prévue pour hier a eu peu d'écho et n'a été suivie que très partiellement. Une telle manœuvre, qui ne travaille pas la cause des enseignants est l'émanation de certains éléments qui ont failli à leur mission d'éducateurs et exploité le syndicat à des fins subversives. Devant de tels agissements qui visent à détruire le fondement même de notre politique, le pays a le devoir de défendre ses acquis. Or la Nation a misé sur l'enseignement qui constitue un des acquis glorieux du régime de Bourguiba qui eut la fierté des citoyens.

Heureusement, la majorité écrasante des enseignants a dit non à la grève. C'est donc une action isolée d'éléments non représentatifs qui ont voulu porter atteinte à la noble mission de l'éducateur. La sagesse, la lucidité et la loyauté de la majorité écrasante des professeurs, jointes à leur haute conscience professionnelle ont barré la route à cette entreprise de subversion.

(Suite page 4)

**La subversion
déguisée**

(Suite de la 1ère page)

Le régime tunisien a toujours fait preuve de magnanimité, mais n'hésite pas à frapper les délinquants, ceux qui tentent de compromettre l'effort national, de saper les fondements de nos acquis et porter préjudice au régime. C'est grâce à notre vigilance et notre fermeté que nous pourrons poursuivre notre exaltante œuvre de développement économique à laquelle nous cherchons à associer toutes les énergies pour le bienfait de la collectivité.

Tijani MAKNI

**Communiqué
de l'UGTT**

L'Union Générale des Travailleurs de Tunisie communique :

« L'UGTT se félicite de l'esprit de patriotisme et d'attachement de la grande majorité des camarades professeurs à leur centrale syndicale, en suivant ses directives relatives à sa position sur la motion du syndicat général de l'enseignement secondaire des 7 et 8 décembre 1974.

L'UGTT rassure les camarades professeurs que leurs revendications légitimes seront comme toujours appuyées et défendues. Toutefois, les responsables syndicaux, qui ont persisté à ignorer et à s'opposer à la position de l'U.G.T.T. seront suspendus de leurs fonctions syndicales et passeront devant le conseil de discipline conformément au statut de notre organisation.

Le Secrétaire Général :
Habib ACHOUR

EDITORIAL

"Dialogue" n° 23

"Dialogue" hebdomadaire dirigé par une équipe contrôlée directement par Sayed direc^{teur} des P.S.D.

CE QUI EST SYNDICAL

LE pouvoir syndical en Tunisie est souvent sujet à des affabulations aussi contradictoires que diverses. Pour certains, il est inféodé purement et simplement au pouvoir politique. Pour d'autres, il constitue un terrain d'infiltration pour les forces « occultes »; ou encore un appareil docile entre les mains des ouvriers. Il n'échappe pas, cependant, aux personnes sérieuses que la réalité est autre.

A supposer d'abord que le syndicalisme soit inféodé aux structures politiques, cela ne pourrait être, pensons-nous, et aussi paradoxal sur le plan théorique que cela puisse paraître, qu'à l'avantage des travailleurs. Le pouvoir politique destourien, à ce que nous sachions, est l'émanation du pouvoir populaire. Beaucoup ont certes vite fait, à cause de l'orientation apparemment libérale de l'activité économique dans notre pays, d'assimiler le pouvoir politique à celui d'une classe déterminée (sous-entendu la bourgeoisie) sur les autres catégories sociales. Mais le mouvement destourien s'analyse comme une réaction globale de la nation tunisienne, avec toutes ses catégories sociales, contre les formes de l'exploitation et de l'archaïsme. Hier contre l'exploitation coloniale aujourd'hui contre celle de la vie moderne.

Cette hypothèse mise à part, le syndicalisme tunisien est un mouvement aux hautes traditions. Son prestige, son efficacité, son sérieux et l'authenticité des hommes qui l'ont dirigé et qui continuent de le diriger, lui interdisent d'être autre chose que ce qu'il doit être.

S'il existe aujourd'hui entre lui et le pouvoir politique une harmonie, cela n'est que normal, s'agissant donc du pouvoir destourien. Mais harmonie n'est pas connivence encore moins « complot »! Les dures et souvent électrisées négociations que l'Etat et le Parti orchestrent entre travailleurs et patrons et qui sont sanctionnées par « Les Conventions Collectives » attestent bien de la fidélité de chaque organisation socio-professionnelle à sa vocation essentielle. Nos concitoyens ne savent certainement pas exactement, à cause sans doute de la discrétion des pouvoirs publics quant aux efforts qu'ils déploient, combien ces conventions collectives qui sont en train d'instaurer progressivement la justice sociale, ont nécessité d'efforts, de patience et d'équilibrage pour qu'elles soient conjointement acceptées par les représentants du travail et ceux du capital. C'est dire que les organisations nationales ne tergiversent pas quand il s'agit d'assumer leurs devoirs spécifiques .

DE CE QUI NE L'EST PAS...

par Omar S'HABOU

QUANT à prétendre que la Centrale Syndicale subit jusqu'à la moindre saute d'humeur de ses adhérents, la récente suspension du Bureau Exécutif du syndicat général de l'enseignement secondaire par le Secrétaire Général de l'U.G.T.T. est un cinglant démenti.

De quoi s'agit-il en fait ?

Les membres du syndicat suspendu ont « exigé » que certains parmi leurs confrères qui ont été condamné avec sursis par la Cour de la Sûreté de l'Etat, soient réintgrés dans leur fonction. Outre le fait que la décision de leur réintégration revient uniquement, selon la loi, au Ministre de l'Education Nationale, cette revendication en elle-même est extra-syndicale, car elle a trait à une affaire de Droit commun. C'est ce que le Bureau Exécutif de l'U.G.T.T. a compris. La décision, ferme et claire de son Secrétaire Général, de suspendre le syndicat, rassure donc quant à sa volonté rigoureuse d'assumer sa vocation syndicale. Cela n'a déjà pas manqué d'être retenu et enregistré par tous

SOYONS maintenant, si besoin est, plus clairs.

L'opinion publique est une force avec laquelle il faut compter. Elle constitue un phénomène à la fois précis, diffus, intuitif et rationnel.

Rares sont les fois où l'opinion ne saisit pas exactement l'intelligence des problèmes qui se posent à la société. Aussi derrière les revendications, les doléances et les velléités socio-professionnelles, elle comprend parfaitement ce qui est normal, mesuré, logique et syndical de ce qui ne l'est pas. D'autre part, le Parti Socialiste Destourien connaît, aux moindres détails, les tenants et aboutissants de tout ce qui se trame contre la révolution qu'il poursuit depuis 40 ans ; que cela soit inspiré par des « idéologies internationales » ; par des individus illuminés ; ou par des forces intérieures. Il n'est pas prêt en aucune façon, mais toujours dans le cadre de la légalité et de la loyauté, à manquer aux prérogatives que sa légitimité historique et politique lui confèrent.

Vouloir maintenant entraîner le corps professoral du niveau secondaire dans des manœuvres dont les élèves risquent d'être les victimes, les entraîner surtout à formuler des revendications insensées (comme l'indemnité de logement) ou extra-syndicales et illégales (comme la réintégration des professeurs condamnés par la justice) est une opération que l'on comprend parfaitement. Elle sera vouée à l'échec. Par un moyen très simple : LE DIALOGUE.

O. S

LA SUBVERSION NE PASSERA PAS

La grève à laquelle certains éléments subversifs ont appelé pour la journée d'hier dans l'enseignement secondaire, n'a eu que très peu d'écho dans le pays. S'il faut tout de suite se féliciter du sens du devoir exprimé par la majorité écrasante des enseignants, conscients que leur mission redoutable consiste à former l'esprit des jeunes dans le sens de la consolidation des fondements de la nation, il faut éclairer l'opinion tunisienne sur le viol auquel se livre une minorité qui, sous prétexte de revendications syndicales, tente de faire de la jeunesse de demain des déracinés, des épaves, sans lien avec la réalité du peuple tunisien. L'entreprise de subversion est, cette fois, couverte par une sorte de vernis qui ne ressemble en rien au syndicalisme, ni en Tunisie, ni ailleurs.

L'U.G.T.T. ayant eu la preuve tangible que ces prétendus enseignants se livrent en fait, au nom du marxisme-léninisme, à un travail de sape contre le régime, a pris la décision de les exclure de la Centrale syndicale.

C'est qu'avant d'en arriver là, d'innombrables séances de travail ont été tenues conjointement par M. Driss Guiga, ministre de l'Education Nationale, avec le Syndicat de l'Enseignement.

Le chef du département a en effet, tenu en moyenne vingt-sept réunions. De septembre à janvier, quatre réunions dont deux au cours

de ce mois. Le dialogue portait jusqu'au mois de septembre sur la situation des professeurs de l'enseignement. Ces rendez-vous permettaient l'examen de questions syndicales et débouchaient sur la satisfaction des revendications présentées.

A partir du mois de septembre, tout a changé : le Syndicat de l'Enseignement Secondaire commençait à montrer le bout de l'oreille : il n' demandait plus que la réintégration de cinq enseignants stagiaires condamnés avec sursis par la Cour de Sureté de l'Etat. L'article 54 du Statut de la Fonction Publique donne aux responsables du Département la possibilité de reprendre ou de ne pas reprendre, en pareil cas, un

agent condamné. Dans le cas de l'espèce, l'accusation portée contre les cinq stagiaires est bien établie, le sursis ayant été prononcé pour atténuer la peine. Lorsque le Syndicat de l'Enseignement Secondaire a introduit la requête auprès du ministre, celui-ci a demandé que les cinq personnes en cause présentent une lettre sollicitant la grâce du Chef de l'Etat. Les responsables du Syndicat se sont refusés à toute réponse; puis, au cours d'une audience que leur a accordée un autre responsable du Ministère de l'Education Nationale, ils ont allégué que les règlements en vigueur permet-

(Suite page 4)

(Suite de la 1ère page) tent la réintégration des stagiaires en question.

Les 9 et 10 janvier derniers, les représentants du Syndicat ont été reçus par le Ministre. Chaque fois que la discussion allait aborder la promotion des professeurs, lesdits représentants rétorquaient que c'était là un sujet secondaire par rapport à leur revendication au sujet des cinq stagiaires congédies. Ils refusaient même le recours devant le Tribunal Administratif. Ils ont donc persisté dans leur attitude et ont délibérément cherché à provoquer par tous les moyens une grève illégale. D'où, évidemment, la conclusion tirée par l'U.G.T.T. à savoir que le Syndicat de l'Enseignement Secondaire poursuit des objectifs autres que syndicaux.

Le fait est que les représentants du Syndicat de l'Enseignement Secondaire ont fourni à leurs collègues des informations erronées pour semer le doute dans les esprits. Ils ont dit : « Le gouvernement rejette nos revendications. Le syndicat nous refuse son appui ».

Voilà comment la grève a été déclenchée.

Mais cette grève à laquelle ont participé quelques professeurs licenciés, n'a eu que de faibles échos : sept gouvernorats n'ont enregistré aucune participation à la grève : Bizerte, Béja, Siliana, Gafsa, Sidi Bouzid, Médenine et Sfax.

Dans les autres régions, ne participation très partielle, notamment à Tunis et à Sousse. Dans l'ensemble, les élèves n'ont été privés de cours que dans 9,4 % des établissements secondaires. L'atmosphère était calme. Les grévistes étaient dans les salles des professeurs.

Il s'agit maintenant de délimiter les responsabilités. La magnanimité du gouvernement, sa sollicitude et les sacrifices que le peuple tunisien est en train de faire ne doivent en aucun cas être exploités de façon éhontée par ceux qui tentent de violer l'innocence des jeunes, le climat de travail et de liberté instauré en Tunisie. Le gouvernement peut-il en effet, tolérer que des mains criminelles dévient l'enseignement de sa noble mission et portent préjudice à l'effort national d'éducation et de promotion de la jeunesse ? Car la part énorme consacrée par le Budget de l'Etat à l'Education Nationale, tout le monde sait qu'elle constitue un record non seulement dans les pays du tiers-monde, mais aussi dans les pays développés. Peut-il être admis alors que nos établissements d'enseignements se transforment en tribunes pour diffuser les idéologies d'importation ? La preuve est établie que ceux qui ont fomenté la grève sont de vieux chevaux de retour connus pour leur allégeance à des idéologies subversives. Le devoir du peuple tunisien est de protéger son système éducatif, ses écoles et sa jeunesse contre les menées criminelles d'où qu'elles viennent.

Car ce mouvement subversif, quel-

que limité dans son action, est dangereux quant aux objectifs qu'il se propose d'atteindre, à savoir la destruction du régime.

Peut-on dès lors permettre à ces individus sans foi ni loi de se cacher derrière le droit pour mener à leur guise leur entreprise de subversion ?

Même si 90 % des enseignants n'ont pas répondu à l'appel du syndicat dissout, il importe d'être vigilant et ferme.

La vigilance et la fermeté, nous y appelons les pouvoirs publics pour mettre le holà afin que les jeunes générations soient préservées du venin de ces faux pédagogues, ces enrages du gauchisme, qui ne reculent devant aucun moyen pour arriver à leur fin.

Ils recourent au dénigrement systématique, au mensonge, à l'intimidation pour défendre les cartouchards (ceux qui ont échoué plus de trois fois), qui réclament que la bourse doit être augmentée, que les horaires d'enseignement des professeurs doivent être réduits (de 18 à 16 heures), qui disent que les programmes d'enseignement sont chargés, que la qualité des repas dans les restaurants universitaires laisse à désirer, etc. etc...

Que de faux bruits n'ont-ils pas fait circuler parmi les rangs des étudiants et des professeurs !

Un responsable syndicaliste a dit à ces enrages : « Vous êtes libres d'avoir l'idéologie de votre choix, mais en aucune façon nous ne pouvons tolérer vos mensonges, et ces mensonges dépassent les limites de l'entendement ».

Faut-il rappeler que la grève qu'ils ont déclenchée à l'Ecole Normale Supérieure avait à la base des revendications tendant à vouer cette école spécialisée à la dislocation !

Les tracts qu'ils ont diffusés ne contiennent que des appels à la grève, même en dehors du secteur de l'enseignement.

Que de mensonges. Ils ont inventés à propos des professeurs adjoints !

Ces derniers ont compris la gravité de la manœuvre des agents de la subversion qui appellent à la liberté d'opinion et d'expression dans les classes, à la suppression de l'inspection de l'enseignement, à la destruction pure et simple de la morale.

De l'idéologie dont se réclament ces faux pédagogues, l'on sait qu'elles refusent le dialogue pour imposer leurs dogmes, qu'elles érigent le bourrage de crânes en système d'éducation pour former des individus sans Ame, sans raison, sans idéal et sans patrie.

Leur méthode c'est la terreur idéologique que pratiquent certains enseignants sans scrupules et quelques éternels étudiants plus connus depuis de longues années comme des piquets de grève. Ces der-

d'une poignée d'individus qui a-

gressent et violent nos collèges nos lycées, notre université et nos acquis les plus précieux.

Le terreur dans quel-

quiers segments la magnanimité du gou-

vernemt.

Le peuple tunisien ne peut gar-
der la silence face aux agissements

M. MOURAD

Editorial, la Presse.

Non ! Ah, Non !

la Presse - le 30-1-75

POURQUOI ? Oui, pourquoi ?

Elèves, parents d'élèves, éducateurs et citoyens se sont posés inlassablement la question sur la manière, le fond ou les deux à la fois de l'opération-grève dans le secondaire. L'échec de la tentative contient un début de réponse : l'immense majorité, soit plus de 90%, n'a pas suivi le mouvement parce que à sa base il n'existe aucun motif d'ordre professionnel et syndical.

Mais furent-ils minoritaires ceux qui ont choisi d'être l'écarf de l'engagement collectif et de la Communauté nationale doivent obéir à des mobiles qu'il s'agit de mettre au grand jour afin d'éclairer l'opinion publique.

Et en Tunisie, heureusement, nous avons une opinion publique qui sait faire la part des choses, appuyer ceux qui servent la Nation et mettre hors d'état de nuire ceux qui ont délibérément choisi de nuire au peuple par le biais de sa jeunesse.

Pourquoi, donc, alors que le pays consent d'immenses efforts pour l'éducation et la diffusion du savoir, alors que le gouvernement ne s'est jamais dérobé au dialogue pour résoudre les problèmes d'ordre syndical, une poignée de professeurs a-t-elle cherché l'épreuve de force ?

Pourquoi, alors que l'école bénéficie de l'inviolabilité a-t-on tenté d'attenter à ce principe sacré ? Alors que le métier d'éducateur jouit de l'estime de tout un chacun, de la sympathie du Chef de l'Etat et de l'encouragement des pouvoirs publics, pourquoi l'ex-Syndicat de l'Enseignement secondaire a-t-il persisté dans l'égarement au risque de faire sauter la banque ?

(SUITE EN P. 5)

Non ! Ah, Non !

(SUITE DE LA P. 1)

Les réponses à ces « pourquoi » qui intriguent et teintent se trouvent non dans les revendications syndicales, puisqu'il n'y en a pas à proprement parler, mais dans une action qui, d'emblée, s'est située sur un terrain extra-professionnel.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit du cas de cinq professeurs qui ont été régulièrement condamnés par les juridictions pénales pour s'être livrés à des activités contre le régime et dont « la cause » a été utilisée comme cheval de Troie pour pénétrer dans la citadelle sacrée qu'est le secondaire. Toutes les fois que les autorités du Ministère de l'Education Nationale ont évoqué les perspectives de revaloriser et de promouvoir le métier d'éducateur, elles se sont trouvées en face d'un syndicat dont la seule doléance, a priori, était la réintégration de ces enseignants condamnés et licenciés, conformément à l'article 54 du statut de la fonction publique. En effet, très vite, il était devenu évident et clair que ce syndicat, animé par ou obéissant à des éléments de tendance marxiste-léniniste ne cherchait en vérité qu'une chose : faire infiltrer le virus de la destruction et du nihilisme qui s'est manifesté dans l'université pour gangrener le secondaire.

Le contenu des tracts le prouve assez, nous y reviendrons une autre fois.

Donc, alors que la politique suivie dans le domaine éducatif fait l'objet d'une réflexion continue, que le gouvernement fut constamment ouvert aux aspirations des cadres de l'enseignement, mieux encore, il a toujours tenté de devancer leurs désirs et n'a jamais fermé la porte au dialogue, ni ne s'est montré avare d'efforts afin d'améliorer ce qui existe, une minorité de professeurs dont le rôle est de former - et de bien former - nos enfants s'est découvert une autre fonction : pêcheurs en trouble et serviteurs d'une Hergé qui magnifie la destruction, la violence, le désordre et l'exercice de pression intellectuelle sur de jeunes cerveaux désarmés.

Le débat est là. Le problème est là.

Tout citoyen doit comprendre ce fait car il y va de la santé morale et de la formation intellectuelle des enfants de ce pays.

Le risque, c'est le développement d'un nouveau type de violence. Le danger que courrent nos jeunes, c'est qu'il se trouve, maintenant, des hommes, furent-ils minoritaires, qui ont tenté et qui vont tenter - et ils ne s'en cachent pas - dans l'état où se trouvent encore la plupart de leurs contemporains, d'en faire des marionnettes et de les violer psychiquement. Ils ont repéré les leviers nécessaires à leur action - les grèves et la confusion dans les revendications - puisé les règles pratiques dans les plus que parfaits manuels des gauchistes et autres professionnels de la violence et délimité le terrain propice - la jeunesse - pour servir sans scrupules leurs desseins.

Les risques existent, car il est dans la nature humaine des adultes d'être perméables. Alors que dire de la nature humaine de la jeunesse sans défense, sans aucun moyen de résistance si elle se trouve violentée par le terrorisme intellectuel de professionnels.

Bien des nations ont succombé parce qu'elles n'ont pas su discerner à temps, la montée des périls, ni n'ont su leur élever des barrières, ni n'ont su envisager les mesures à prendre pour conjurer le danger. Dire « non » aux fauteurs de troubles dans les universités et les écoles et qui ont choisi de se dresser devant le peuple, dire « non » à ceux qui veulent exercer le terrorisme intellectuel sur nos jeunes et nos enfants, doit être la détermination et du gouvernement et des autorités de l'enseignement et de l'opinion publique.

Ce qui est en jeu face à cette violence nouvelle, et redoutable, ce n'est pas seulement les acquis de la Nation, les efforts du pays pour sortir de la fange gluante du sous-développement mais aussi la liberté de penser et l'opinion de chaque citoyen.

Nos étudiants se mettent en grève pour faire aboutir leurs revendications; mais chaque fois qu'après discussion et marchandage, ces revendications sont satisfaites, ils s'en servent comme prétexte pour s'engager dans une nouvelle grève. Sont-ils décidés à ruiner l'enseignement, à en désarticuler les structures et à le réduire à la faillite? C'est là le résultat inexorable de leur action et du cycle infernal dans lequel les perturbateurs cherchent de nouveau à engager toute l'université.

Les élèves de l'Ecole Normale Supérieure viennent, en effet, de se mettre en grève depuis deux jours.

Cette institution qui devrait être le symbole vivant de la discipline, du travail assidu et des résultats exemplaires veut-elle se vouer à une autre vocation, celle d'un foyer de contestataires? On est tenté d'ironiser sur ce paradoxe des choses. Mais ne faut-il pas plutôt s'inquiéter de cette volonté de saccager qui frise le suicide, même s'il n'est qu'intellectuel, de ce plaisir effréné de se « ruer dans la turbulence » de tout détruire?

(SUITE DE LA PAGE 1) ce sens au cours de l'été dernier; le redoublement n'est pas permis en principe; il n'est pas en tout cas automatique pour tous ceux qui échouent. Cependant, le conseil des professeurs peut accorder, aux étudiants qui le méritent, un sursis qui consiste en un redoublement de faveur. En somme, le texte permet de mener la guerre aux cancrels et de ne pas laisser les élèves médiocres faire carrière dans cet établissement d'élite.

Qu'en pensent les étudiants grévistes?

La décision de l'administration est unilateral puisqu'ils n'ont pas été consultés au sujet du nouveau texte; comme si, dans ce genre d'école, étaient les statuts qui doivent se plier aux désiderats de ceux qui y entrent et non ceux-ci qui doivent s'engager le jour où ils y sont admis, d'en respecter l'esprit et la discipline.

Que proposent-ils?

Que les étudiants qui réussissent aient le droit d'office à un redoublement. Mieux encore, que les élèves qui le méritent (sic) bénéficient en plus d'un redoublement de faveur. On retrouve, en somme, les fameuses cartouches, partout en vigueur ailleurs. Mais alors...

Quelle différence y aurait-il entre une Ecole Normale Supérieure et n'importe quel autre établissement de l'enseignement? En contrepartie de quoi doit-on privilégier ces élèves par rapport à leurs camarades: bourses plus substantielles, classes aux effectifs réduits, logements et restaurant modernes et confortables sur les lieux mêmes des études, professeurs bien choisis etc... Cette disposition se retrouve, du reste, partout dans tous les systèmes d'école normale. Curieuse conception pour une école qui doit former l'élite de notre enseignement, voire de nos chercheurs. Curieuse mentalité que celle qui consiste non pas à améliorer le label de son école mais à contribuer à le dépréciier.

Pour ce qui est de l'homologation c'est sur la forme et non

Le phénomène est d'autant plus intrigant qu'il est sans commune mesure avec les raisons ou les prétextes qui, selon les étudiants, en sont l'origine; car à quels problèmes insolubles nos normaliens se heurtent-ils? Quelles difficultés graves les préoccupent? Quelles exigences fondamentales, déterminantes pour la solidité de leur formation pour leur avenir et l'avenir de leur école ont-elles été négligées pour paralyser la marche de cette prestigieuse et vénérable institution? Nous nous sommes enquis auprès de toutes les parties: étudiants et responsables universitaires et administratifs. Trois points ont fait éclater le courroux de nos futurs éducateurs: le redoublement, l'homologation et ce qu'ils appellent l'affaire du 1/30.

Qu'est-ce à dire? Un étudiant de l'ENS n'a pas, en principe, le droit de redoubler en cas d'échec. Le texte des statuts est cependant ambigu sur ce point. Il s'agissait donc de mettre fin à cette ambiguïté. Le texte fut révisé dans

(SUITE EN PAGE 4)

sur le fond que les normaliens refusent de transiger. Il s'agit sur le fond de la possibilité, pour un étudiant qui quitte l'ENS, d'être intégré à une autre faculté. Les textes anciens comportent cette disposition. Une décision du ministre de l'Education Nationale l'a confirmée. Sourcilleux sur la forme, les grévistes refusent de s'en contenter et prétendent ne pas se contenter de moins d'un décret ministériel, en bonne et due forme. En vain on leur a expliqué qu'un tel décret, dont le principe est admis, ne peut être pris illégal, puisque les programmes, basé sur laquelle doit être établie l'équivalence, n'ont pas encore été définitivement adoptés. L'Ecole normale, affirment les responsables administratifs, est encore en gestation, et vient à peine de prendre en tant que telle, son autonomie, par rapport aux facultés de Lettres et de Sciences.

Le problème du 1/30 ne constitue pas un motif plus réel que les précédents. Toute absence non-justifiée donne lieu à une amende du 1/30 de la bourse. Soit un peu plus d'un dinar. Nos étudiants ne peuvent supporter cette grave trahison. Ils prétendent en tout cas que c'est là une énéé de Damoclès qu'on fait prendre au-dessus de leur tête. Qu'ils abstiennent de s'absenter sans motif valable et la sanction tombe d'elle-même. C'est là un bon sens bien tenu à faire auquel ils ne daignent pas s'abaisser.

Voilà donc les trois motifs qui font que cette école, dont les catégories sont tellement attendus, soit réduite à l'inertie.

Comment en est-on venu à la grève?

Le Conseil de l'Ecole s'est réuni le 15 janvier en présence des délégués des étudiants, des représentants des professeurs, notamment eux, par leurs pairs, et des représentants de toutes les instances pédagogiques intéressées: inspecteurs enseignement secondaire etc..., soit 26 membres en tout. A l'exception des étudiants, il décida, à majorité, à corriger les professeurs dits « suffisantes » de refuser le redoublement d'office.

Grève des étudiants

l'ENS

Titre de l'article

LE MAUVAIS

EXEMPLE

Journal du 23/1/1973

donnait son accord à un redoublement de faveur et estimait la question de l'homologation résolue. Quant au problème du 1/30 il tombait de lui-même si les étudiants ne s'absentaient pas pour des raisons injustifiées.

La règle du jeu démocratique allait-elle être respectée?

Les étudiants, décidaient de passer outre les décisions du Conseil. Une Assemblée générale, non autorisée par l'Administration de l'école était tenue le jour même, empêtant sur les cours de l'après-midi. Une journée de grève était décidée pour le lendemain.

Une autre réunion illégale a été tenue au foyer des étudiants, donc en dehors de l'école. Le lundi dernier, ils se présentaient dans la matinée à l'école, décidés à y tenir une Assemblée générale lors des heures de cours, sans avoir demandé l'autorisation réglementaire de l'Administration de l'école ni l'avoir obtenue. De nouveau ils entraient en grève.

Tout se passait comme si rien ne les embarrassait plus: Ils faisaient fi du règlement des statuts, de l'Administration, des décisions du Conseil, qu'ils réclamaient au contraire à coté et à côté. Ils ne reconnaissaient personne et n'obéissaient qu'à leur désir.

Le directeur de l'école, tentait en vain d'entamer la discussion avec certains d'entre eux. Il réclama à d'autres leur nom et leur carte d'étudiant. Réfus! « Nous sommes venus pour assister à la réunion, lui répondit-on ». A l'issue de l'Assemblée générale, une motion lui était présentée. Elle réclamait l'annulation de la décision du dernier conseil, sinon sa dissolution, la solution immédiate des trois problèmes précédemment exposés, la reconnaissance du droit de grève et une organisation représentative des étudiants.

C'est le retour à l'éternel lit motif des années précédentes.

La direction de l'école, on le voit, n'a jamais refusé le dialogue. Elle n'a jamais refusé le droit de tenir des Assemblées Générales à condition qu'elle soit avertie de l'heure de réunion et qu'elles se tiennent en dehors des heures de

cours. A la proposition de reprendre la discussion, les délégués lui répondirent qu'ils n'étaient que des émissaires, qu'ils travaillaient sous l'autorité du C.U.P (Comité Universitaire Provisoire) et que toutes les réunions se tenaient sous l'égide de celui-ci. Si les membres du C.U.P. ont été élus depuis trois ans, certains ne font plus partie de l'école. Quant aux nouveaux membres, même s'ils sont connus, ils refusent de se reconnaître comme tels et préfèrent agir sous le sceau du secret. Le mouvement révèle donc une structuration assez habile et pour être minoritaire il n'en est pas moins décidé à mener la masse des étudiants jusqu'au bout.

Une autre constatation, les problèmes syndicaux évoqués ne sont ni fondamentaux, ni insolubles.

Leur importance est en tout cas sans commune mesure avec la gravité des décisions prises par les étudiants. Tout laisse croire qu'ils ne sont, comme d'habitude que le prétexte pour faire démarrer le mouvement et déblayer le terrain devant l'action que les meneurs se proposent d'engager dans les jours à venir.

Les meneurs de l'ENS auraient ainsi pour tâche de faire éclater l'étincelle qui doit embraser les autres foyers d'agitation, engager les autres facultés dans le mouvement et faire sombrer l'université dans l'anarchie. Derrière ces premières manœuvres se cachent une poignée de gens, très déterminés, et dont la volonté destructrice et la haine contre la société ne sont pas difficiles à deviner.

Va-t-on encore les laisser arriver jusqu'au terme de leur dessein pour réagir? Peut-on faire encore une fois preuve de clémence et de mansuétude à leur égard? Les laisseront-ils bafouer ce droit à l'instruction, acquis au prix de tant de vies, de sang et de larmes, compromettre à jamais notre aspiration au progrès scientifique et technique en abusant de notre jeunesse et de nos élites? Il est temps de frapper avec discernement, mais dur et fort. L'avenir de quelques uns n'est rien quand il s'agit de l'avenir de toute une nation.

Les Enseignants, l'administration, les autorités, doivent conjurer leurs efforts pour extirper le mal. L'Université et le respect dont elle jouit ne sauraient servir de paravent à des mouvements politiques qui n'ont ni le courage, ni l'envergure de s'affirmer sur la place publique et de se soumettre à l'épreuve populaire. Cela est clair et les enseignants l'ont bien compris, puisque, de quelque tendance qu'ils soient, ils désapprouvent ces agissements.

L'administration de son côté doit prendre les mesures qui s'imposent, d'autant plus que la moitié des élèves de l'ENS sont des élèves professeurs, donc des fonctionnaires de l'Etat qui jouissent de faveurs dont les milliers de leurs collègues seraient heureux de bénéficier.

Quant à ceux qui s'affichent, se laissent manipuler comme des marionnettes, défient leurs professeurs et leurs directeurs, qu'ils se rappellent qu'il est mal de jouer le martyr quand l'enjeu est si grave.

R A P P E L :

LE PROCES DE L'ETE 1974

- Le Monde
- L'Humanité
- Politique Hebdo

de
1974

Tunisie

Le Monde
le 24/5/74.

Contestation et répression

La justice tunisienne n'y va pas de main morte avec les étudiants accusés de « violences », de « voies de fait » ou autres « actes inconsidérés » : sur les quarante qui avaient été condamnés le mois dernier à la prison ferme, vingt-neuf viennent de voir leur peine portée en appel de un an à dix-huit mois de prison (Le Monde du 23 avril et du 10 mai). Même s'il s'agit d'« agitateurs incorrigibles qui provoquent des désordres nuisibles à l'enseignement, on peut douter qu'une telle sévérité soit de nature à favoriser cet apaisement à l'université, que semble pourtant souhaiter le gouvernement, si l'on en juge par les exhortations répétées du ministère de l'éducation : depuis le 17 avril, les facultés de Tunis sont d'ailleurs paralysées par une grève plus « dure » et plus suivie que les précédentes, et il est peu vraisemblable que les cours puissent reprendre avant la clôture officielle fixée au 18 mai. L'année universitaire s'achève donc sur une nouvelle épreuve de force entre les autorités et les étudiants.

Cette crise a pour origine un « incident » qui aurait sans doute pu être circonscrit : quelques étudiants avaient « cassé », en mars dernier, un de leurs camarades, qui était aussi un policier... Mais ce fut alors l'engrenage classique : arrestations, premières condamnations, rerudescence de l'agitation sur le campus, nouvelles arrestations suivies de condamnations, etc. A la rigueur de la police et de la justice, les étudiants répondent par l'indignation et la grève.

L'émotion suscitée dans les milieux universitaires — et pas seulement étudiants — par les verdicts d'avril était encore amplifiée par la décision de M. Bourguiba d'abroger les décrets de grâce qu'il avait pris, en 1970, en faveur de cinq opposants d'extrême gauche — d'anciens étudiants — qui, à force d'être traqués, ont fini par apparaître comme des symboles de l'opposition et de la répression. Deux d'entre eux, MM. Gilbert Naccache et Nourredine Ben Khader, ont été arrêtés en 1968

pour leurs activités au groupe d'extrême gauche Perspectives, libérés en 1970, assignés à résidence, et, de nouveau, condamnés à un an de prison au début de 1973 pour « reconstitution de ligue dissoute ». Les trois autres, MM. Ben Othman, Hachemi Troudi et Abdallah Rouissi, ont également été arrêtés à plusieurs reprises depuis leur première condamnation en 1968. Tous les cinq, depuis six ans, vont de prison en résidence surveillée. Les uns attendent d'être, à nouveau, jugés, les autres doivent désormais — s'ils ne subissent pas d'autres verdicts entre-temps — purger le reliquat de la peine à laquelle ils ont été condamnés en 1968, c'est-à-dire plus de quatorze ans pour MM. Naccache et Ben Khader, et dix ans pour M. Ben Othman.

Pourquoi cette rigueur ? D'après le ministère tunisien de la justice, « les poursuites engagées actuellement contre ces individus, pour atteinte à l'ordre public, établissent que la condition suspensive de bonne conduite... pour bénéficier de la mesure de grâce, n'a pas été respectée ». Selon leurs proches, ils sont détenus depuis des mois dans des conditions d'isolement telles qu'on ne peut raisonnablement les impliquer dans les récents troubles à l'université : présentés comme de dangereux « récidivistes », ils ne seraient en fait, ajoute-t-on dans leur entourage, que des « bouc émissaire », des « otages » en quelque sorte, dont le sort doit faire réfléchir leurs éventuels émules dans la contestation...

Les prisonniers politiques en Tunisie auraient commencé, au début de mai, une grève de la faim pour obtenir que leurs conditions de détention soient améliorées. Plusieurs d'entre eux auraient subi, ces derniers mois, de graves sévices, et Amnesty International envisage de déposer sur place une commission médicale d'enquête.

Peut-on espérer qu'entre-temps les autorités auront mis fin à ces méthodes, et corrigé certaines injustices, ne serait-ce que pour prévenir une redoutable cassure avec une partie de la jeunesse ?

Ph. H.

Une avocate française

l'honneur témoigne :
24/6/74

arrestations arbitraires, tortures et procès fabriqués se succèdent en Tunisie

Mme Christiane Bouchet, avocate à la Cour de Paris, a séjourné du 30 mai au 3 juin en Tunisie, mandatée par l'Association Internationale des Juristes Démocrates, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et le Mouvement International des Juristes Catholiques Pax Romana.

Hier, rendant compte de sa mission au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, Mme Christiane Bouchet a pu dire qu'il régnait actuellement en Tunisie « une psychose de crainte jusque dans les milieux judiciaires » et que les autorités tunisiennes « dans le cadre d'une volonté délibérée de démanteler tout groupe ou mouvement d'opposition » fabriquent depuis plusieurs années « des procès politiques qui se succèdent dans le temps tout en étant imbriqués les uns dans les autres (mêmes principaux inculpés, mêmes chefs d'inculpation) ». « Jusqu'à présent, a ajouté Mme Bouchet, les inculpés et les condamnés se comptaient par dizaines. Dans le procès actuellement en cours, les inculpations dépassent à ce jour le nombre de 200, essentiellement des étudiants, des lycéens et des enseignants de toutes les régions de Tunisie. » L'avocate a souligné que les arrestations avaient lieu le plus souvent la nuit, qu'on ne savait pas où les gens étaient emmenés et que des pressions étaient exercées sur les familles pour qu'elles se taisent.

« Lors des interrogatoires, a encore dit l'avocate, pour souffrir des renseignements, les moyens physiques sont employés, y compris sur les femmes. Les sévices pratiqués vont des gifles au système de la

« balancioire » qui semble s'être généralisé (la victime dénudée, homme ou femme, est attachée sur une barre de bois et elle est frappée à coups de tuyau de caoutchouc, ce procédé permettant, semble-t-il, de ne pas laisser de traces).

Si donc la procédure d'instruction judiciaire présente ensuite un aspect plus légal, la phase policière qui la précède se déroule en plein arbitraire et sous la torture. Quant aux chefs d'inculpation retenus contre les prisonniers ils vont de « complot contre la sûreté de l'Etat » à « insultes au chef de l'Etat, aux ministres et aux institutions » alors que dans la plupart des cas aucune preuve concrète ne figure au dossier.

Mme Bouchet a encore signalé qu'une nouvelle série d'arrestations avait eu lieu au début mai à Menzel-Bourguiba. 40 travailleurs des usines de sidérurgie, de construction navale et de pneumatiques se trouvent actuellement dans les locaux de la DST.

« Il est particulièrement urgent, a conclu Mme Bouchet, d'informer l'opinion publique de cette situation pour tenter de mettre un frein à ces pratiques contraires aux droits les plus élémentaires de l'Homme. »

—o—

Le tribunal correctionnel de Tunis a condamné mercredi dix étudiants et enseignants à des peines allant de un à deux ans de prison, tandis qu'un onzième se voyait infliger une peine de six mois avec sursis et un douzième était acquitté.

Ils étaient inculpés d'avoir diffusé des tracts il y a quelques semaines à Bizerte.

LES PROCÈS EN TUNISIE

Le Monde - Juin 1974.

Mandatée par l'Association Internationale des Juristes Démocrates, par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et par le Mouvement International des Juristes Catholiques Pax Romana, Mme Christiane Bouchet, avocate à la cour de Paris, s'est rendue à Tunis du 30 mai au 3 juin pour une mission d'information sur la situation juridique et pénale des étudiants et universitaires détenus.

Les procès politiques se succèdent en Tunisie à un rythme accéléré (Le Monde du 23 avril et des 2, 10 et 11 mai). Actuellement, d'après les informations recueillies, plus de deux cents personnes, dont quarante sont détenues, essentiellement des étudiants, des lycéens et des enseignants de toute la Tunisie, sont inculpées pour complot contre la sûreté de l'Etat, maintien d'association illégale, propagation de fausses nouvelles et insultes au chef de l'Etat, dans une seule et même affaire en cours d'instruction qui devrait être jugée par la Cour de sûreté de l'Etat dans les mois qui viennent...

Mme Bouchet fait notamment état de tortures subtiles par une jeune femme.

D'autre part, le tribunal correctionnel de Tunis a condamné mercredi 19 juin un groupe de dix étudiants et enseignants tunisiens à des peines allant de un à deux ans de prison pour diffusion de tracts, diffamation des autorités et propagation de fausses nouvelles.

Le tribunal a, dans la même affaire, condamné un instituteur à six mois de prison avec sursis et a prononcé l'acquittement d'une institutrice.

Les inculpés appartenaient à un groupe d'obéissance marxiste-léniniste dirigé par un professeur. Ils avaient été arrêtés, il y a quelques semaines, à Bizerte, alors qu'ils distribuaient des tracts.

Lourdes condamnations au procès de Tunis

L'Humanité, juillet 1974.

Le verdict du procès de Tunis est sévère : quarante condamnations à la prison ferme, pour une durée allant de un à dix ans. D'autres condamnations avec sursis. En tout : cent soixante quinze condamnés sur deux cent deux inculpés.

Les peines sont sans rapport avec les faits reprochés, à savoir la rédaction, la publication et la distribution d'articles et de tracts qui, pour l'essentiel, mettaient en cause « une bourgeoisie vendue au capitalisme étranger ».

Parmi les accusés, beaucoup d'enseignants, d'étudiants, de lycéens, des fonctionnaires et des ouvriers. La plupart appartenait à des organisations qui ont leur siège à Paris et sont clandestines en Tunisie : « Le mouvement marxiste-léniniste tunisien », « Le groupe d'études et d'action socialiste en Tunisie »...

Les motifs d'inculpation, on les a lus dans bien d'autres procès de ce genre : « Complot contre la sûreté de l'Etat, appartenance à une organisation illégale, insultes au président de la République, propagation de fausses nouvelles. »

Les inculpés nient avoir formé un complot. Au cours du procès, ils ont réaffirmé leur opposition au régime. Reconnaissant les faits qui leur sont reprochés, ils contestent les lois en vertu desquelles ils sont condamnés, les qualifiant d'anticonstitutionnelles. Beaucoup d'entre eux déclarent avoir subi, pendant les interrogatoires de police, des tortures destinées à leur arracher des aveux. Par ailleurs un certain nombre d'avocats étrangers, qui les assistaient ont été expulsés de Tunisie avant la fin du procès.

Le nombre des inculpés, leur âge (21 ans en moyenne), les conditions dans lesquelles s'est déroulé le procès, les motifs d'inculpation, la sévérité des peines, tout montre que le régime a voulu faire une démonstration d'autorité, montrer qu'il n'admet pas les idées qui lui sont hostiles ni leur expression.

Le verdict apparaît ainsi

comme une menace contre qui que voudrait exprimer du mécontentement.

Voici les principales condamnations :

— Ahmed Ben Othman, enseignant (10 ans de prison), condamné en 1968 à dix ans de prison pour le même chef d'accusation, gracié en mars 1970, et arrêté de nouveau en avril 1971 pour sa collabora-

tion à un périodique clandestin.

— Abdallah Rouissi (10 ans).

— Amed Karmoud et Raouf Ayadi (6 ans et 4 mois de prison chacun).

— Hachemi Troudi, enseignant (5 ans de prison), condamné en 1968 à deux ans et trois mois de prison pour le même chef d'accusation.

Le "MONDE" 17 Août 1974 - Plusieurs associations internationales de juristes dénoncent les irrégularités du procès de Tunis

Le représentant du ministère public tunisien a demandé, le jeudi 15 août, le maximum des peines pour les deux cent deux enseignants, étudiants, lycéens et ouvriers dont le procès a commencé le 5 août devant la Cour de sûreté de l'Etat (le Monde des 8, 9 et 10 août). Plusieurs des accusés — qui se réclament tous du « marxisme-léninisme » — encourrent des peines de plus de dix ans de prison.

L'avocat général, M^e Sadoui, a parlé de « la bassesse », de « l'insolence », de « l'ingratitude » et de « la mauvaise foi » des accusés (qui n'ont renié aucune de leurs idées à la barre), ainsi que de leur « volonté délibérée de nuire » et de leur « haine aveugle ». Il a insisté sur la gravité de cette affaire en retenant notamment le fait que plusieurs de ses acteurs étaient « manipulés par des mains étrangères », « aveuglés et détournés du droit chemin par le communisme ».

Pour soutenir l'accusation de « complot contre la sûreté de l'Etat » — accusation que tous les prévenus ont rejetée pendant leur interrogatoire — le représentant du ministère public a affirmé que ces militants de gauche avaient « étudié les moyens de parvenir au renversement du régime ». « Mais comploter n'est pas agir et n'appelle pas condamnation à la peine capitale », a-t-il ajouté. A la fin du réquisitoire, il s'est adressé aux inculpés pour les exhorter « à reprendre le droit chemin » et « à espérer dans la volonté de Dieu et dans les intentions du chef de l'Etat ».

Deux avocats ont plaidé jeudi après le réquisitoire, nous indiquant notre correspondante à Tunis. Ils ont demandé l'acquittement de leurs clients, accusés d'appartenance à une association non reconnue. L'un d'eux a posé le problème de la constitutionnalité de la loi de novembre 1959, établissant « le pouvoir discrétaire du ministre de l'intérieur

pour accorder le visa à une association », alors que dans son article 8, la Constitution tunisienne établit « la liberté d'association ».

La défense étant assurée par une trentaine d'avocats — tous Tunisiens — les plaidoiries devraient se poursuivre jusqu'à samedi.

M^e Monique Desforges, du barreau de Paris, déléguée à titre d'observateur par Amnesty international, se trouvait dans la salle d'audience jeudi, mais elle a été expulsée en France dès sa sortie du tribunal.

Mercredi, deux avocats, M^e Gicquel, du barreau de Grenoble, et M^e Kaufman, du barreau de Genève, présents au procès en qualité d'observateurs mandatés par l'Association des jeunes avocats français et la Ligue suisse des droits de l'homme, avaient été contraints de quitter la Tunisie. Un autre observateur international, M^e Beauthier, avait été expulsé peu après l'ouverture du procès (le Monde du 9 août). Un avocat du barreau de Paris, M^e Didier Berges, nous signale qu'il a été refoulé de Tunis le 8 août, une heure après son arrivée.

De nombreuses associations dénoncent l'attitude des autorités tunisiennes.

M^e Christiane Bouchet, avocat à la cour d'appel de Paris, qui s'était rendue à Tunis au début de juin, mandatée par l'Association internationale des juristes démocrates, la Fédération internationale des droits de l'homme et le Mouvement international des juristes catholiques — Pax Romana, — écrit dans un rapport établi avant l'ouverture du procès :

« Dans le cadre d'une volonté délibérée de démanteler tout groupe ou mouvement d'opposition, les autorités tunisiennes, depuis plusieurs années, fabriquent des procès politiques qui se succèdent dans le temps tout en étant très imbriqués les uns aux autres (mêmes principaux inculpés, mêmes chefs d'inculpation). Il s'agit en fait de procès d'opinion, les charges retenues à l'encontre des inculpés relevant

essentiellement du délit d'opinion. (...)

» Pour atteindre l'objectif visé, l'appareil policier procède, en fonction de la conjoncture politique et à l'occasion d'événements relativement mineurs, à des arrestations en masse.

» La présente affaire a commencé en novembre 1973, à la suite, semble-t-il, de distributions de tracts, par l'arrestation sur plusieurs mois de six cents personnes environ. La tâche de la police était alors d'obtenir à l'occasion de ce « coup de filet » des renseignements, des éléments pour donner consistance à des poursuites judiciaires. Pour parvenir à ce but, tous les moyens ont été bons : perquisitions, sévices, pressions morales, séjours dans les locaux de la D.S.T. variant de deux jours à deux mois. (...)

» La législation tunisienne ne prévoit aucune limitation à la durée de la garde à vue. Nous nous trouvons donc dans l'ambiguïté le plus absolu, étant précis que, lorsque le mot de séquestration est prononcé, les autorités policières semblent être couvertes par des mandats de dépôt et des commissions rogatoires signés en blanc. (...)

» Lors des interrogatoires, pour soutirer des renseignements, les moyens physiques sont employés, y compris sur les femmes. Les sévices pratiqués vont des gifles au système de la balançoire, qui semble s'être généralisé (la victime dénudée, homme ou femme, est attachée sur une barre en bois et elle est frappée à coups de tuyau de caoutchouc, ce procédé permettant, semble-t-il, de ne pas laisser de traces). v

Dans un autre rapport, publié par la Ligue belge pour la défense des droits de l'homme et l'Association belge des juristes démocrates, M^e Beauthier, un des observateurs expulsés, estime que ce procès, « où tout est déjà décidé à l'avance, est destiné à donner une façade « légale » à la répression contre une organisation politique ».

31/7/74

Tunisie

LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT EXAMINE UNE AFFAIRE DE COMPLÔT

Tunis (U.P.I.). — La Cour de sûreté de l'Etat a siégé le lundi 29 juillet à Tunis pour connaître d'une affaire de complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, découverte à la fin de l'année dernière et dans laquelle sont impliqués deux cent deux Tunisiens, notamment des étudiants, appartenant à un mouvement marxiste-léniniste. Trente-six d'entre eux sont en état d'arrestation, soixante-dix-neuf en liberté provisoire, les autres en fuite. Certains avaient déjà fait l'objet de condamnations entre 1968 et 1972 pour leurs activités politiques.

Outre l'accusation de complot, les personnes poursuivies ont à répondre de « maintien d'une association illégale », de « contribution à la mise à la disposition des membres de l'association d'un local pour réunions », de « diffamation », de « diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public » et de « recevoir d'un condamné se soustrayant au contrôle administratif ».

A la demande de la défense, assurée par une vingtaine d'avocats, le début des débats a été renvoyé au 5 août.

● NOUVEAU PROCÈS POLITIQUE EN TUNISIE. — A peine avait-on annoncé que 41 démocrates emprisonnés depuis plusieurs mois avaient été grâcier qu'un nouveau procès politique s'ouvre en Tunisie. La Cour de sûreté de l'Etat a, en effet, commencé d'examiner lundi une affaire dans laquelle plus de 200 personnes sont inculpées d'« association illégale », distribution de tracts, etc. 36 des inculpés sont incarcérés. A la demande des avocats, la cour a renvoyé le procès au 5 août prochain.

Ce procès, venant après tant d'autres, traduit le profond malaise qui règne actuellement sur les plans politique et social en Tunisie. Les inculpés appellés à comparaître devant la Cour de sûreté de l'Etat ont, en effet, été arrêtés en novembre et décembre 1973 au cours d'une vague de répression qui a touché plus de 600 personnes. Elle intervenait après le déclenchement de nombreuses et importantes grèves dans toutes les régions du pays, mouvement revendicatif qu'une répression pourtant brutale n'a pu faire entièrement cesser.

14 3-17/74
A Paris

UNE CINQUANTAIN D'ÉTUDIANTS ET D'OUVRIERS TUNISIENS OCCUPENT LEUR CONSULAT

Une cinquantaine d'étudiants et d'ouvriers tunisiens ont investi ce samedi 17 août, à 10 heures du matin, les bureaux du consulat de Tunisie, 25, rue Fortuny, à Paris (17^e), pour dénoncer « le procès fait actuellement à deux cent deux de leurs compatriotes, accusés de complot contre la sûreté de l'Etat ». Leur intervention pacifique a pour objet d'alerter l'opinion. Les ouvriers tunisiens se trouvant déjà au siège du consulat se sont spontanément associés au mouvement. Le consul avait eu le temps de quitter les lieux avant l'occupation.

MONDE
31/8/74

Tunisie

UN OBSERVATEUR INTERNATIONAL A ÉTÉ EXPULSÉ PEU APRÈS L'OUVERTURE DU PROCÈS DES MILITANTS DE GAUCHE.

L'interrogatoire des accusés devait se poursuivre jeudi 8 août au procès des militants de gauche traduits devant la Cour de sûreté de l'Etat (« le Monde du 6 août »). Les audiences sont publiques mais la Cour siège dans une caserne, dans le quartier du Bardo, et de nombreux policiers en civil se trouvent parmi les jeunes gens venus assister aux débats.

Mandaté par la Ligue belge de la défense des droits de l'homme, l'Association internationale des juristes démocrates et l'Association belge des juristes démocrates, un avocat du barreau de Bruxelles, M. Beauthier, a pu assister au début du procès, lundi. Néanmoins, quelques heures après le début de l'interrogatoire des trois principaux accusés, quatre policiers ont invité l'avocat à quitter la Tunisie. Selon M. Beauthier, les accusés ont déclaré publiquement à l'audience qu'ils avaient été torturés.

10/8/74

Tunisie

Les militants traduits devant la Cour de sûreté dénoncent « le colonialisme de la bourgeoisie locale »

De notre correspondante

Tunis. — Deux cent vingt-deux étudiants, lycéens, professeurs de l'enseignement secondaire, fonctionnaires et ouvriers, accusés de « complot » contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, sont actuellement jugés par la Cour de sûreté (« le Monde » du 6 et 9 août) dans une caserne de la périphérie de Tunis, là même où avait eu lieu, voici plus de quatre ans, le procès de l'ancien responsable de l'économie, M. Ahmed ben Salah.

Le nombre des accusés, leur moyenne d'âge (vingt et un ans), les milieux très divers dont ils sont issus, le fait que les deux tiers d'entre eux sont originaires de la région de Sfax et qu'une bonne soixantaine des accusés sont des jeunes femmes contribuent à donner un caractère exceptionnel à ces débats.

Autre particularité : on trouve des comptes rendus du procès dans la presse nationale, qui d'ordinaire — pour des affaires de moindre importance, il est vrai — communiquait seulement le verdict ou résumait succinctement les débats.

Les accusés (36 en état d'arrestation, 79 en liberté, 107 en fuite) appartiennent au « groupe d'étude et d'action socialiste de Tunisie » et au « groupe marxiste-léniniste ». Outre l'in-

culpation pour « complot », ils sont accusés de « diffamation », d'appartenance à « un groupe clandestin », d'assistance aux membres de ce groupement pour l'aménagement d'un lieu de réunion, de « propagation d'informations erronées » de nature à troubler l'ordre public.

Le « groupe d'étude et d'action socialiste de Tunisie » a été créé en 1964 par des étudiants dissidents de la section de Paris de l'Union générale des étudiants tunisiens. Quelques-uns des accusés avaient déjà été jugés en septembre 1968 par la Cour de sûreté de l'Etat, libérés, puis de nouveau arrêtés (« le Monde » du 11 mai 1974).

Le mouvement, animé de Paris mais de plus en plus structuré en Tunisie, suscite des grèves, tant à l'Université que dans les usines, tandis que s'implantent des comités « de la jeunesse », « des ouvriers », particulièrement dans la région du Sahel (Sfax, Gafsa, Sousse, Kairouan).

Les incidents d'audience n'ont pas manqué. Le premier jour, les inculpés sont entrés dans la salle poing levé, encouragés et applaudis par le public. L'après-midi, un avocat du barreau de Bruxelles, M. Beauthier, venu en observateur et représentant plusieurs

organismes internationaux, est reconduit à l'aéroport par des agents de la Sûreté, malgré les représentations de son ambassade. (« le Monde » du 9 août.)

Le second jour, dix accusés seulement sont devant les juges ; et ils refusent de répondre « en l'absence du public ». La Cour se retire, les autorités permettent alors l'entrée du public dans la salle.

Les inculpés rejettent avec véhémence les accusations portées contre eux, soulignent la contradiction entre l'article 8 de la Constitution tunisienne, qui garantit « la liberté d'association », et la loi du 7 novembre 1959, qui stipule que « le ministre de l'intérieur dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser le visa aux associations ». Ils ont d'autre part protesté contre les tortures, les décrivant et désignant même, parmi les policiers présents, plusieurs de leurs tortionnaires.

« Nous luttons contre un colonialisme plus puissant que celui dont le pays s'est débarrassé, celui d'une bourgeoisie locale venue au capitalisme international », affirment les accusés, qui sont défendus par une quarantaine d'avocats appartenant pour la plupart à la jeune génération du barreau de Tunis. — M. P.

MONDE 8/8/74
Tunisie

LES MILITANTS DE GAUCHE TRADUITS DEVANT LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT REJETTENT L'ACCUSATION DE « COMPLÔT »

Tunis (A.F.P.). — Ouvert le 29 juillet mais reporté au 5 août (« le Monde » du 31 juillet), le procès de deux cent deux personnes accusées d'atteinte à la sûreté de l'Etat a repris lundi à Tunis. Sur ces deux cent deux inculpés, trente-six sont incarcérés, soixante-dix-neuf en liberté provisoire et les autres sont en fuite.

Au cours de l'audience d'ouverture de la Cour de sûreté de l'Etat, trois des personnes arrêtées — un réalisateur de télévision, un fonctionnaire et un étudiant — ont reconnu leur appartenance à l'organisation Rassemblement d'étude et de travail socialiste en Tunisie, qui siège à Paris. Ils ont en outre admis avoir rédigé des tracts incitant au désordre, mais ont rejeté l'accusation de « complot ».

Mardi, les prévenus, répondant à l'accusation de diffamation envers la personne du chef de l'Etat, ont déclaré que les injures contenues dans leurs tracts s'expliquaient par les prises de position officielles du régime. Ils considèrent comme une « trahison » la position adoptée par la Tunisie sur le problème palestinien.

Politique haldor

le congrès des durs

Aen croire la presse officielle, le congrès du parti unique tunisien, qui va se tenir du 12 au 14 septembre, sera celui de la « clarification ». En fait, il est d'ores et déjà acquis que les grandes questions posées depuis l'éviction d'Ahmed Ben Salah, il y a de cela cinq ans, demeureront sans solutions. Qu'il s'agisse de la planification, des priorités économiques ou des réformes de structures, le congrès ne dissipera point la confusion entretenue par le pouvoir sous couvert de pragmatisme, et la fuite en avant dans l'affairisme restera, aux yeux des représentants de la bourgeoisie tunisienne, la plus convaincante des doctrines.

La seule certitude, par contre, concerne la volonté du groupe dirigeant du « Néo-Detour » de faire plébisciter, après avoir définitivement tourné la page du précédent congrès « pluraliste » de Monastir (1971), un Bourguiba provisoirement revigoré, et d'imposer, sous la houlette du « combattant suprême », le triumvirat dirigeant Noulra-Sayah-Belkhodja. Dans ce tiercé, celui de l'ordre musclé, le premier ministre Hedi Nouira est incontestablement en moins bonne posture que ses deux associés-rivaux. Son passé militant entaché par quelques faiblesses, que Bourguiba ne manquera pas de lui rappeler, ses relations d'affariste, son indécision, sont autant de réalités qui jouent contre lui.

Sayah, directeur du parti, et Belkhodja, ministre de l'Intérieur, nourris tous deux au sérial destourien, apparaissent, par contre, comme les hommes forts du régime. Ils s'étaient fixé pour objectif, au lendemain du congrès de Monastir, la reprise en main des appareils de l'Etat et du Parti. Trois ans plus tard, ils veulent montrer que ce but est atteint.

Certes, la situation économique et sociale de la Tunisie n'est guère reluisante. Les prix grimpent à un rythme vertigineux, le chômage gagne du terrain, malgré l'« effort d'exportation » d'une main-d'œuvre dont la polarisation croissante à l'étranger commence à poser pour le pouvoir de sérieux problèmes ; l'horizon est assez bas, en dépit du petit « boom touristique » providentiel survenu en août, du fait des événements de Méditerranée orientale.

Sur le plan politique par contre, les deux « jeunes loups » ont fait bonne chasse. Attisant les luttes courtoises, pratiquant systématiquement une politique de clientèle et tabiant délibérément sur les réflexes régionalistes, ils ont placé des hommes sûrs aux leviers de commande des

divers appareils. Ils ont, de surcroit, réussi à éliminer, dans la course au pouvoir, des concurrents dangereux : Mestiri d'abord, Behi Ladgham et Hammoudi ensuite. L'éviction de Habib Achour, le « patron » du « Syndicat » officiel des travailleurs, devrait, au cours des prochains mois, parachever cette opération de reprise en main, à laquelle Nouira essaie de temps à autre d'opposer des velléités de résistance.

Reste la Jeunesse et l'Université. Leur brutale séparation avec le régime en février 1972, amorcée depuis 1966, est arrivée, ces derniers mois, au stade de divorce.

Après avoir laissé pourrir un certain temps la situation passablement dégradée à la suite du congrès étudiant d'août 1971, le pouvoir s'est décidé, après la chaude alerte de l'année dernière, à mettre deux fers au feu.

L'« ouverture » se traduit par la libération anticipée des jeunes étudiants contestataires condamnés en mai et juin derniers, l'organisation de séminaires et de colloques à travers toute la République, les appels au carriérisme lancés en direction des jeunes cadres, la tentative, enfin, de reconstitution, sous l'égide du parti, bien sûr, du syndicat étudiant.

Parallèlement à cette opération de charme et de « mobilisation des énergies », le gouvernement a renforcé sa politique répressive. Nouvelle réglementation draconienne dans les facultés, dispersion de l'université, avec création de trois centres universitaires régionaux, et surtout scandaleux verdict à l'issue du procès du mois d'août dernier.

L'affaire a commencé en novembre 1973 à la suite, semble-t-il, de distribution massive de tracts. Près de 600 arrestations se sont alors échelonnées sur plusieurs mois, et ces « coups de filet » successifs ont abouti à l'inculpation de 202 militants ou sympathisants de deux organisations d'obédience « maoïste », le groupe Marxiste-Léniniste Tunisien (GMLT) et, surtout, le Groupe d'Etudes et d'Action Socialiste Tunisien (GEAST) plus connu du nom de ses publications « Perspectives » et « Al Amal Tounsi ».

Ce procès procède de la volonté délibérée de démanteler tout groupe ou mouvement d'opposition. Les autorités tunisiennes fabriquent en effet, depuis 1968, des procès politiques qui se succèdent dans le temps, tout en étant très imbriqués les uns dans les autres. C'est ainsi que les principaux inculpés du procès du mois d'août ont déjà été impliqués dans une affaire instruite par la cour de Sûreté de

l'Etat et reportée sine die en septembre 1972, ainsi que dans deux procès devant les juridictions de droit commun en 1973.

Le procès d'août aura été bien plus que les précédents une grotesque farce judiciaire, ce qui n'en rend que plus tragique la sévérité du verdict.

La principale pièce à charge a été, en effet, un tract attribué au groupe « Perspectives », et qui a été distribué selon l'acte d'accusation lui-même... en janvier 1974, c'est-à-dire deux mois et demi après l'arrestation des accusés !

Des listes fantaisistes de noms ont paru dans la presse reprenant, semble-t-il, l'acte d'accusation, et il aura fallu aux avocats et aux militants concernés attendre la huitième audience pour prendre connaissance de la « liste définitive » (sic) des 87 inculpés par défaut.

Volonté délibérée de procéder à l'amalgame ou bâve de bureaucraties particulièrement désinvoltes ? Toujours est-il que l'incurie bureaucratique des appareils policiers et judiciaires a été flagrante tout au long de ce procès. Il n'est que de se référer au caractère anecdotique et puéril de l'argumentation de l'acte d'accusation pour se convaincre du fait que les juges ne se sont même pas donnés la peine de revoir le dossier du précédent procès.

A défaut d'éléments pouvant donner consistance à des poursuites judiciaires sur la base de chefs d'inculpation aussi graves que le « complot contre la sûreté de l'Etat », le procureur de la République a préféré donner libre cours à un délire anticomuniste et fanatique musulman digne des tribunaux théocratiques de Fayçal d'Arabie Saoudite. Et que penser du zèle maladroit et imbécile des plumeaux de service déversant leur fiel indifféremment sur M^e Christiane Bouchet (1), le journal « Le Monde » et la « subversion Internationale » incarnée par les avocats mandatés par diverses organisations de juristes, M^e Kaufman, Glcquel, Desforges, Bauhier, tous expulsés ou refoulés de Tunisie dans le courant du mois d'août...

La personnalité des principaux accusés, Ben Othman, Soussi, Troudi, Roussi, Ayadi, la diversité des situations sociales des 115 inculpés détenus ou en liberté provisoire (38 étudiants, 23 élèves, 8 ouvriers, 20 enseignants, 11 fonctionnaires et employés, 15 divers et chômeurs), le fait que 3 sur 5 d'entre eux sont originaires des gouvernorats du Sud, traditionnellement réfractaires au « message » bourguibien, la présence de

20 jeunes femmes déterminées dans le box des accusés, sont autant de facteurs qui ont contribué à donner aux débats de ce procès d'opinion un caractère exceptionnel.

La réalité fut qu'en dépit d'erreurs ou de maladresses inhérentes à une conception volontariste, voire « sacrificielle » de l'engagement révolutionnaire, ce furent les accusés qui mirent en procès le pouvoir destourien. Procès de la torture devenue pratique courante pour les sinistres tortionnaires de la DST nommément désignés par leurs victimes devant les juges qui n'ont eu d'autres répliques que de stigmatiser « la basseesse », « l'insolence », « l'incertitude » (sic) et la « mauvaise foi » des accusés.

Procès d'un système politique puisque militants révolutionnaires, avocats progressistes ou bourgeois libéraux ont tous, avec force, dénoncé la loi du 7 novembre 1959, qui vide de son contenu l'article 8 de la Constitution garantissant la liberté d'expression et d'organisation. Procès d'un régime qui par une évolution de type néo-colonial engendre la corruption et l'affairisme le plus outrancier alors que se multiplient les mouvements sociaux spontanés matés avec des moyens répressifs sans cesse croissants.

En Tunisie, de tels constats se paient très cher, de 2 à 10 ans de prison ferme, mais la rigueur même du verdict donne une idée des risques de fascisation qu'encourt le pays. A la veille d'un congrès qui consacrera les pouvoirs des « durs » du néo-destour, cela n'était assurément pas inutile.

Abou Hichem ■

(1) De larges extraits du courageux rapport de mission effectuée en juin 1974 par Me Bouchet et portant sur les conditions d'instruction du procès (irrégularités, arbitraire, etc...) a été publié par le mouvement d'Unité Populaire dans le n° 4 du bulletin « L'Unité Populaire ». Ce bulletin est animé par des partisans d'Ahmed Ben Salah, l'ancien ministre de l'Economie.

COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME EN TUNISIE

**Secrétariat : Philippe AYDALOT
15, rue Michel-Ange, PARIS 16^e**

17 septembre 1974

C O M M U N I Q U E

Au moment où le Congrès du Parti Socialiste Destourien donne lieu à de multiples déclarations de personnalités tunisiennes faisant apparaître la Tunisie comme une terre de liberté, le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie croit devoir rappeler à l'opinion publique l'intensité croissante de la répression qui frappe tous ceux qui expriment des opinions non conformes aux prises de position du Chef de l'Etat.

Au cours du mois d'août dernier, 202 personnes ont été traduites devant la Haute Cour de Sureté de l'Etat siégeant à la caserne du Bardo. Au cours du procès, plusieurs inculpés ont dénoncé les tortures qu'ils avaient subies et désigné du doigt leurs tortionnaires présents dans la salle d'audience.

Huit avocats qui représentaient des organisations internationales ont été expulsés (Association Internationale des Juristes Démocrates, Amnesty International, Association des Jeunes avocats, Ligue Belge des Droits de l'Homme, Ligue Suisse des Droits de l'Homme). 172 condamnations ont été prononcées, dont 15 à des peines supérieures à 5 années d'emprisonnement.

Ce procès faisait suite à des mesures répressives continues dont la cadence s'intensifie constamment. Rappelons les procès de février 1974, la suppression de la mesure de grâce dont avaient bénéficié des condamnés du procès de septembre 1968, les récentes arrestations d'ouvriers à l'occasion de grèves, le maintien en détention de deux personnes ayant achevé leur peine, la nouvelle arrestation de M. Bellalouna, 4 jours après avoir été libéré.

Le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie exprime ses graves préoccupations sur l'état des libertés publiques en Tunisie; il appelle l'opinion publique française et internationale à se mobiliser pour amener les autorités tunisiennes à revenir sur des mesures qui violent leur propre légalité, et obtenir la libération de tous les détenus politiques de Tunisie.

amnesty international

section française



Secrétariat : 20, rue de la Michodière - 75002 PARIS
Tél. : 742 38-76 - C. C. P. N° 30.160.16 LA SOURCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

=====

Ce jour, JEUDI 22 AOÛT 1974, à 15 heures 30, dans les salons de l'Hotel du FONT-ROYAL, à PARIS, en présence du Professeur Hubert THIERRY, Président de la Section Française d'AMNESTY et de Mademoiselle Marie José PROTAIS, membre du Comité Exécutif International, Me Monique DESFORGES, Avocat au Barreau de Paris, déléguée d'AMNESTY INTERNATIONAL au procès de TUNIS, a rendu compte de sa mission.

N'ayant pu assister qu'à une seule audience, avant d'être expulsée (comme l'avaient été successivement avant elle Me BAUTHIER de Bruxelles, Me BERGES de PARIS, Me KAUFMANN de Genève, et Me JICQUEL de GRENOBLE, qui représentaient d'autres organisations internationales), elle a néanmoins pu prendre contact avec la défense et connaître de l'affaire de façon approfondie.

Elle confirme, de la façon la plus catégorique, qu'aucune charge ne peut être retenue contre les accusés, qui, pourtant risquent de se voir infliger de lourdes peines lors du verdict attendu, en principe, samedi prochain 24 août. Les "crimes" reprochés relèvent, en effet, de l'usage normal des libertés de réunion, d'expression et de presse telles, qu'au demeurant, la Constitution Tunisienne les garantit en son article 8.

Elle constate que, sous une apparence de légalité, les Droits de l'Homme et les libertés sont, en fait, bafoués et la défense gravement entravée (garde à vue indéfiniment prolongée, communication tardive des dossiers à la défense, impossibilité pour l'avocat de rencontrer son client avant l'instruction, etc...)

./. .

Les avocats tunisiens et les représentants de la presse étrangère paraissent soumis à de sournoises intimidations. Le traitement réservé aux observateurs étrangers en dit long sur la "publicité" des débats. La presse locale paraît surtout soucieuse de discrépiter les informations données par la presse étrangère, et d'entretenir un climat de haine, destiné à préparer l'opinion à la sévérité des condamnations qui seront prononcées.

Il s'agit indiscutablement d'un procès d'opinion, et sur le fond, d'un déni de justice, qu'aggravent les allégations de torture recueillies auprès des inculpés et rendues publiques au cours des débats. On comprend, dans ces conditions, le souci des autorités tunisiennes, conscientes sans doute des illégalités commises, d'écartier les observateurs impartiaux.
